



PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE GENTILLY

Marche. Roule. Respire!

PLAN INTÉGRÉ DE GESTION DE CRISE, DE MESURES D'URGENCE ET DE GESTION DES RISQUES

Version : 3.1 — Refonte intégrée (Plan d'urgence, gestion de crise et gestion des risques)

Date : 25 août 2026

Publié par :

Parc régional de la rivière Gentilly

1000, route des Flamants, Sainte-Marie-de-Blandford (Québec) G0X 2W0

Téléphone : 819 298-2455 Sans frais : 1 800 944-1285

No établissement CITQ : 206150 Camping Québec : 20028

<https://rivieregentilly.com>



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
0.1 Note légale.....	2
0.2 Objet du document.....	2
0.3 Différence entre une urgence et une crise.....	2
0.4 Lois, règlements, normes et recommandations.....	2
Buts du présent plan intégré.....	3
0.5 Comité de gestion des risques.....	3
Énoncé de mission.....	3
Manifeste de gestion des risques.....	4
1.1 Objectif et portée.....	2
1.2 Cellule de crise : chaîne de commandement.....	2
1.3 Lieux de coordination et de rassemblement.....	3
1.4 Disponibilité 24 h sur 24, 7 jours sur 7.....	3
1.5 Équipes de secours (urgence) et de soutien (crise).....	3
Aide interne.....	3
Aide externe.....	3
1.6 Procédures d'urgence (première réponse — les 4 actions-clés).....	4
1.7 Procédures de crise (les 7 actions-clés).....	4
1.8 Gestion des communications et porte-parole.....	5
1.9 Politique sur les presque-accidents et devoir de vigilance.....	5
1.10 Trousse de documents et d'outils de crise.....	5
1.11 Fiche résumé — aide-mémoire en cas d'urgence ou de crise.....	6
1.12 Révision du plan de gestion de crise.....	6
2.1 Introduction.....	2
2.2 Lois, règlements, normes et recommandations.....	2
Buts du plan de mesures d'urgence (PMU).....	2
2.3 Cellule de crise : rôles, responsabilités et organigramme.....	3
Descriptions des tâches clés.....	3
<i>Coordonnateur des mesures d'urgence</i>	3
<i>Alarme de bâtiment ou fumée dans un bâtiment</i>	4
<i>Coordonnateur adjoint des mesures d'urgence</i>	4
<i>Chercheurs — employés</i>	4
<i>Visiteurs et occupants</i>	5
2.4 Clientèles pouvant nécessiter une attention particulière.....	5
Chiens sur le site.....	5
Accessibilité et clientèles ayant des contraintes ou des besoins particuliers.....	6
<i>Principes d'accueil et de service</i>	6
<i>Demande d'adaptation ou d'accommodement</i>	6

<i>Accompagnement</i>	7
<i>Limites liées à la sécurité</i>	7
<i>Installations et équipements accessibles</i>	7
<i>Formation du personnel</i>	7
2.5 Infrastructures, équipements et inventaire de sécurité.....	7
Fiche descriptive du territoire.....	7
Inventaire des équipements d'urgence.....	8
2.6 Plan de localisation, évacuation et accès des secours.....	8
Points de rassemblement des secours (PRS).....	9
<i>Carte officielle — sentiers, chemins d'accès d'urgence et points de rassemblement</i>	9
Plan général du site.....	11
Carte du secteur équestre — Aire de repos Le Petit Trot.....	11
Voies d'évacuation et moyens de communication.....	12
Utilisation des extincteurs portatifs.....	12
<i>Consignes sécuritaires</i>	13
<i>Ne pas combattre un incendie dans les conditions suivantes</i>	13
2.7 Logistique des communications.....	13
2.8 Protocoles opérationnels et codes d'urgence (fiches réflexes).....	13
Code Vert : niveaux d'évacuation.....	13
Code Bleu : urgence médicale / trauma en sentier.....	14
Code Rouge : incendie de bâtiment ou de forêt.....	14
Code Jaune : personne égarée ou disparue.....	14
Code Blanc : client difficile, agressif ou menaçant.....	14
Code Brun : déversement de produits chimiques (ex. chlore, carburant).....	14
Autres codes en vigueur.....	15
Niveaux d'évacuation, modalités et niveau d'autorité requis.....	15
<i>Résumé visuel des codes d'urgence</i>	15
2.9 Mesures d'urgence détaillées.....	15
Protocole de premiers soins — codification par gravité.....	16
Protocole d'évacuation d'un blessé ou d'un malade.....	16
Protocole d'appel d'urgence.....	16
2.10 Logistique de sauvegardes, vérifications et simulations.....	16
Registre de vérification des systèmes.....	16
Registre des secouristes qualifiés.....	17
Exercices et simulations obligatoires.....	17
2.11 Annexe : reconnaissance et prévention des risques spécifiques.....	18
Éléments à considérer — zone urbaine ou non urbaine.....	18
1. Risques liés aux feux de camp et conditions forestières.....	18
2. Risques électriques et d'infrastructures.....	18
3. Travaux en hauteur (échelles et escabeaux).....	18

4. Gestion de l'eau potable et de l'isolement.....	18
5. Gaz propane.....	19
6. Prévention de l'agrile du frêne.....	19
7. Risques en lien avec l'électricité, les bâtiments et les comportements préventifs.....	19
8. Conduite de tout type de véhicule.....	19
9. Client difficile (arrogant, sous l'influence d'alcool ou de drogue).....	19
10. Pour la sécurité du personnel.....	20
11. Consignes en cas de feux de forêt.....	20
2.12 Procédure client en location d'équipement et d'hébergement.....	20
Location de vélos de montagne et fatbikes.....	20
Procédure — client en location en retard.....	21
Location de petits équipements (raquettes, Ski Hok, crampons, trottinettes des neiges, etc.).....	21
Location de salle et d'unité d'hébergement (chalet, prêt-à-camper).....	21
Groupes et activités en autonomie (sans encadrement direct du personnel).....	22
Politique de modification et d'annulation.....	22
2.13 Révision du plan d'urgence.....	22
3.0 Méthodologie et cadre de référence.....	2
3.1 Informations générales applicables à l'ensemble des activités sur sentier.....	2
Ondago et information sur l'état des sentiers.....	2
Accueil, présentation des circuits et recommandations.....	2
Chiens sur le site.....	2
Accessibilité et clientèles ayant des besoins particuliers.....	3
Véhicules tout-terrain et chasse.....	3
Qualité de l'eau de la rivière.....	3
3.2 Activités offertes explicitement à la clientèle.....	3
3.3 Fiches de gestion des risques par activité.....	4
3.3.1 Vélo de montagne.....	5
<i>Conditions préalables, admission et clientèle.....</i>	5
<i>Risques inhérents aux conditions météorologiques.....</i>	5
<i>Risques inhérents à l'environnement.....</i>	6
<i>Risques inhérents à la pratique de l'activité.....</i>	6
<i>Risques inhérents à la clientèle.....</i>	7
<i>Critères d'annulation ou de report de l'activité.....</i>	7
<i>Équipements de sécurité, vérification et entretien.....</i>	7
<i>Formation et compétences minimales du personnel encadrant.....</i>	7
3.3.2 Vélo sur neige (Fatbike).....	8
<i>Conditions préalables, admission et clientèle.....</i>	8
<i>Risques inhérents aux conditions météorologiques.....</i>	8
<i>Risques inhérents à l'environnement.....</i>	9
<i>Risques inhérents à la pratique de l'activité.....</i>	9

<i>Risques inhérents à la clientèle.....</i>	<i>9</i>
<i>Critères d'annulation ou de report de l'activité.....</i>	<i>9</i>
<i>Équipements de sécurité, vérification et entretien.....</i>	<i>10</i>
<i>Formation et compétences minimales du personnel encadrant.....</i>	<i>10</i>
3.3.3 Randonnée pédestre (été) et randonnée pédestre hivernale.....	11
<i>Conditions préalables, admission et clientèle.....</i>	<i>11</i>
<i>Risques inhérents aux conditions météorologiques.....</i>	<i>11</i>
<i>Risques inhérents à l'environnement.....</i>	<i>12</i>
<i>Risques inhérents à la pratique de l'activité.....</i>	<i>12</i>
<i>Risques inhérents à la clientèle.....</i>	<i>13</i>
<i>Critères d'annulation ou de report de l'activité.....</i>	<i>13</i>
<i>Équipements de sécurité, vérification et entretien.....</i>	<i>13</i>
<i>Formation et compétences minimales du personnel encadrant.....</i>	<i>13</i>
3.3.4 Raquette.....	14
<i>Conditions préalables, admission et clientèle.....</i>	<i>14</i>
<i>Risques inhérents aux conditions météorologiques.....</i>	<i>14</i>
<i>Risques inhérents à l'environnement.....</i>	<i>14</i>
<i>Risques inhérents à la pratique de l'activité.....</i>	<i>15</i>
<i>Risques inhérents à la clientèle.....</i>	<i>15</i>
<i>Critères d'annulation ou de report de l'activité.....</i>	<i>15</i>
<i>Équipements de sécurité, vérification et entretien.....</i>	<i>15</i>
<i>Formation et compétences minimales du personnel encadrant.....</i>	<i>15</i>
3.3.5 Ski Hok.....	16
<i>Conditions préalables, admission et clientèle.....</i>	<i>16</i>
<i>Risques inhérents aux conditions météorologiques.....</i>	<i>16</i>
<i>Risques inhérents à l'environnement.....</i>	<i>16</i>
<i>Risques inhérents à la pratique de l'activité.....</i>	<i>17</i>
<i>Risques inhérents à la clientèle.....</i>	<i>17</i>
<i>Critères d'annulation ou de report de l'activité.....</i>	<i>17</i>
<i>Équipements de sécurité, vérification et entretien.....</i>	<i>17</i>
<i>Formation et compétences minimales du personnel encadrant.....</i>	<i>17</i>
3.3.6 Ski de fond.....	18
<i>Conditions préalables, admission et clientèle.....</i>	<i>18</i>
<i>Risques inhérents aux conditions météorologiques.....</i>	<i>18</i>
<i>Risques inhérents à l'environnement.....</i>	<i>18</i>
<i>Risques inhérents à la pratique de l'activité.....</i>	<i>19</i>
<i>Risques inhérents à la clientèle.....</i>	<i>19</i>
<i>Critères d'annulation ou de report de l'activité.....</i>	<i>19</i>
<i>Équipements de sécurité, vérification et entretien.....</i>	<i>19</i>
<i>Formation et compétences minimales du personnel encadrant.....</i>	<i>19</i>

3.3.7 Randonnée équestre — Aire de repos Le Petit Trot.....	20
<i>Conditions préalables, admission et clientèle.....</i>	<i>20</i>
<i>Risques inhérents aux conditions météorologiques.....</i>	<i>21</i>
<i>Risques inhérents à l'environnement.....</i>	<i>21</i>
<i>Risques inhérents au contact avec les chevaux.....</i>	<i>22</i>
<i>Risques inhérents à la pratique de l'activité.....</i>	<i>22</i>
<i>Risques inhérents à la clientèle.....</i>	<i>22</i>
<i>Critères d'annulation ou de report de l'activité.....</i>	<i>23</i>
<i>Équipements de sécurité, vérification et entretien.....</i>	<i>23</i>
<i>Formation et compétences minimales du personnel encadrant.....</i>	<i>23</i>
3.3.8 Piste d'hébertisme (parcours d'obstacles — 19 modules).....	24
<i>Conditions préalables, admission et clientèle.....</i>	<i>24</i>
<i>Risques inhérents aux conditions météorologiques.....</i>	<i>24</i>
<i>Risques inhérents à l'environnement.....</i>	<i>24</i>
<i>Risques inhérents à la pratique de l'activité.....</i>	<i>25</i>
<i>Risques inhérents à la clientèle.....</i>	<i>25</i>
<i>Critères d'annulation ou de report de l'activité.....</i>	<i>25</i>
<i>Équipements de sécurité, vérification et entretien.....</i>	<i>25</i>
<i>Formation et compétences minimales du personnel encadrant.....</i>	<i>25</i>
3.3.10 Pêche (rivières Beaudet et Gentilly).....	26
<i>Conditions préalables, admission et clientèle.....</i>	<i>26</i>
<i>Risques inhérents à l'environnement.....</i>	<i>26</i>
<i>Risques inhérents à la pratique de l'activité.....</i>	<i>26</i>
<i>Risques inhérents à la clientèle.....</i>	<i>26</i>
<i>Critères d'annulation ou de report de l'activité.....</i>	<i>27</i>
<i>Équipements de sécurité, vérification et entretien.....</i>	<i>27</i>
<i>Formation et compétences minimales du personnel encadrant.....</i>	<i>27</i>
3.3.12 Pumptrack et vélos d'équilibre (Les P'tits Rouleux).....	28
<i>Conditions préalables, admission et clientèle.....</i>	<i>28</i>
<i>Risques inhérents à la pratique de l'activité.....</i>	<i>28</i>
<i>Risques inhérents à la clientèle.....</i>	<i>28</i>
<i>Critères d'annulation ou de report de l'activité.....</i>	<i>28</i>
<i>Équipements de sécurité, vérification et entretien.....</i>	<i>29</i>
<i>Formation et compétences minimales du personnel encadrant.....</i>	<i>29</i>
3.3.13 Camping, chalets et prêt-à-camper.....	30
<i>Conditions préalables, admission et clientèle.....</i>	<i>30</i>
<i>Risques inhérents aux conditions météorologiques.....</i>	<i>30</i>
<i>Risques inhérents à la pratique de l'activité.....</i>	<i>30</i>
<i>Risques inhérents à la clientèle.....</i>	<i>30</i>
<i>Critères d'annulation ou de report de l'activité.....</i>	<i>31</i>

<i>Équipements de sécurité, vérification et entretien</i>	31
<i>Formation et compétences minimales du personnel encadrant</i>	31
3.3.14 Chapiteau et événements de groupe.....	32
<i>Conditions préalables, admission et clientèle</i>	32
<i>Risques inhérents à la pratique de l'activité</i>	32
<i>Risques inhérents à la clientèle</i>	32
<i>Critères d'annulation ou de report de l'activité</i>	32
<i>Équipements de sécurité, vérification et entretien</i>	32
<i>Formation et compétences minimales du personnel encadrant</i>	33
3.3.15 Encadrement des groupes.....	34
<i>Conditions préalables, admission et clientèle</i>	34
<i>Risques inhérents aux conditions météorologiques</i>	34
<i>Risques inhérents à l'environnement</i>	34
<i>Risques inhérents à la pratique de l'activité</i>	34
<i>Risques inhérents à la clientèle</i>	35
<i>Critères d'annulation ou de report de l'activité</i>	35
<i>Équipements de sécurité, vérification et entretien</i>	35
<i>Formation et compétences minimales du personnel encadrant</i>	35
Annexe A — Numéros d'urgence et ressources externes.....	2
Adresse de l'établissement.....	2
Secouristes qualifiés.....	2
Appels d'urgence.....	2
Trousse de premiers secours.....	2
Santé au travail.....	2
Contacts internes et opérationnels du Parc.....	2
Autres ressources externes.....	2
Annexe B — Formulaire officiel : rapport d'accident.....	3
<i>Coordonnées et conditions</i>	3
<i>Nom du patient</i>	3
<i>Diagnostic de base</i>	3
<i>Histoire médicale (se référer à la fiche-client le cas échéant)</i>	3
<i>Signes vitaux (noter l'heure de chaque prise)</i>	4
<i>Commentaires (soins à long terme)</i>	4
<i>Description et localisation de la douleur et des blessures</i>	4
<i>Assistance requise</i>	4
<i>Analyse post-accident</i>	5
<i>Personne ayant complété le formulaire, le rapport post-accident et ayant donné les premiers soins</i>	6
<i>Rapport à transmettre à</i>	6
Annexe C — Formulaire officiel : rapport d'incident.....	6
<i>Coordonnées et conditions</i>	6
<i>Personnes impliquées (une ligne par personne)</i>	7

<i>Circonstances de l'incident.....</i>	<i>7</i>
<i>Intervenant.....</i>	<i>7</i>
<i>Rapport à transmettre à.....</i>	<i>7</i>
<i>Personne ayant complété le rapport.....</i>	<i>7</i>
Annexe D — Formulaire : exercice d'évacuation et rapport.....	8
Annexe E — Registre de vérification des équipements d'urgence.....	8
Annexe F — Historique des révisions du document.....	9



PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE GENTILLY

Marche. Roule. Respire!

PARTIE 0

INTRODUCTION GÉNÉRALE ET CADRE DE GESTION



0.1 Note légale

Les textes et procédures de ce manuel sont établis à des fins de sécurité publique et opérationnelle. Bien qu'ils s'appuient sur les meilleures pratiques de l'industrie, ils doivent être appliqués en faisant preuve de discernement (« gros bon sens ») et d'adaptation face au caractère imprévisible des sinistres.

0.2 Objet du document

Ce document unique regroupe et intègre les trois volets complémentaires de la gestion de la sécurité au Parc régional de la rivière Gentilly, présentés en sections distinctes mais interreliées :

- PARTIE I — Plan de gestion de crise : structure de commandement, communications de crise et procédures destinées à la direction et aux membres-clés de l'organisation.
- PARTIE II — Plan d'urgence : protocoles opérationnels, codes d'urgence, évacuation et intervention destinés à l'ensemble du personnel, des sous-traitants et, en partie, du public.
- PARTIE III — Plan de gestion des risques : analyse des risques inhérents à chacune des activités offertes par le Parc, mesures de prévention et de réduction.

Ce document s'adresse aux utilisateurs, aux employés, aux visiteurs, aux entrepreneurs, aux sous-traitants, ainsi qu'à toute personne présente sur le site du Parc régional de la rivière Gentilly pour toute activité, période de séjour ou exécution d'un contrat. Il a pour objectif d'identifier les risques potentiels et de définir les responsabilités et tâches de chacun afin d'intervenir rapidement, efficacement et en toute sécurité lors d'une situation d'urgence ou de crise.

0.3 Différence entre une urgence et une crise

L'urgence est la situation dramatique que l'on est en train de vivre ou à laquelle on survit : on se bat alors pour éviter la catastrophe, les blessures ou les dommages matériels. La crise est le résultat d'une urgence lorsque les actions entreprises n'ont pas permis d'éviter les dégâts (décès, bâtiment détruit, blessure grave). Dans ce cas, l'objectif devient d'amoinrir les répercussions, de soutenir les personnes affectées et de rétablir la normalité. Le Plan d'urgence (Partie II) répond à la première situation; le Plan de gestion de crise (Partie I) prend le relais lorsque la seconde se présente.

0.4 Lois, règlements, normes et recommandations

Les cadres légaux et normatifs suivants régissent la conception et l'application du présent plan :

- Loi sur le bâtiment (Code de sécurité).
- Règlement sur la prévention des incendies CBCS 2010.
- Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) : obligation de diligence raisonnable pour protéger les travailleurs et les tiers.
- Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) : normes sur les trousseaux et le secourisme.
- Normes CSA Z-731 (Planification d'urgence) et NFPA 1620 (Planification préalable aux interventions d'urgence).
- Protocoles rigoureux pour l'encadrement en milieu isolé, ratios de secouristes certifiés SIRME (Secourisme en milieu isolé et régions éloignées) et procédures de recherche adaptées.

- Normes Camping Québec (établissement no CITQ 206150, Camping Québec no 20028)
- Normes ParQ, rando Québec, vélo Québec, cheval Québec

Buts du présent plan intégré

- Assurer la sauvegarde de la vie humaine (visiteurs, campeurs, employés, sous-traitants).
- Optimiser les délais d'intervention et d'évacuation en milieu forestier et accidenté.
- Enrayer ou retarder la progression d'un incendie de façon sécuritaire.
- Sensibiliser les occupants aux ressources humaines et physiques en place en matière de sécurité.
- Coordonner efficacement l'arrivée des services d'urgence externes (911, MRC de Bécancour, SOPFEU, SQ).
- Structurer la résilience et l'autonomie du Parc en zone isolée ou lors de sinistres majeurs.

0.5 Comité de gestion des risques

Le Parc régional de la rivière Gentilly maintient un comité de gestion des risques chargé de superviser l'application, la mise à jour et la diffusion du présent plan intégré.

Composition du comité	Chantale Bédard (Directrice générale), Robin Roy (Coordonnateur des opérations), Nadia Deshaies (Responsable logistique), Alyson Pelletier (Adjointe administrative), Sébastien Jubinville (Responsable des communications), Karine Chauvette (Responsable service client)
Fréquence des réunions	Au minimum une fois par saison (avant l'ouverture estivale et avant l'ouverture hivernale), et après tout accident, incident ou presque-accident significatif.
Mandat	Réviser le plan intégré, analyser les rapports d'accident et de presque-accident, valider l'adéquation entre la difficulté des activités et les caractéristiques de la clientèle, superviser la formation du personnel et l'entretien des équipements et infrastructures critiques.
Ressources associées selon les compétences	Chaque membre du comité contribue selon son champ de compétence : logistique et équipements (Mme Deshaies), soutien administratif et archivage (Mme Pelletier), communications internes et externes (M. Jubinville), relation et suivi clientèle (Mme Chauvette), opérations terrain (M. Roy), direction générale et arbitrage final (Mme Bédard).
Archivage	Les comptes rendus des réunions et les rapports d'incidents sont archivés au bureau administratif, sous la responsabilité de l'adjointe administrative, et transmis à la direction générale.

Énoncé de mission

« Le Parc régional de la rivière Gentilly s'engage à offrir à sa clientèle des activités de plein air sécuritaires, en tout temps encadrés par une gestion rigoureuse des risques, une préparation constante aux situations d'urgence et une amélioration continue de ses pratiques, dans le respect des personnes, du territoire et de la mission du Parc : Marche, roule, respire! »

Manifeste de gestion des risques

La direction et le personnel du Parc régional de la rivière Gentilly reconnaissent que la pratique d'activités de plein air comporte des risques inhérents qui ne peuvent jamais être complètement éliminés. Le Parc s'engage à : informer adéquatement sa clientèle des risques inhérents à chaque activité; former son personnel aux procédures d'urgence et de gestion des risques; entretenir ses équipements et infrastructures selon un registre rigoureux; analyser tout accident ou presque-accident afin d'en tirer des mesures correctives; et réviser annuellement le présent plan intégré.



PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE GENTILLY

Marche. Roule. Respire!

PARTIE I

PLAN DE GESTION DE CRISE



1.1 Objectif et portée

Le plan de gestion de crise décrit la structure de commandement, les moyens de communication et les procédures que la direction et les membres-clés du Parc régional de la rivière Gentilly doivent appliquer lorsqu'une situation d'urgence dégénère en crise (décès, blessure grave, destruction d'infrastructure, sinistre environnemental majeur, atteinte à la réputation de l'organisation, etc.). Il complète le Plan d'urgence (Partie II), lequel demeure le premier niveau de réponse sur le terrain.

1.2 Cellule de crise : chaîne de commandement

En cas d'activation d'une crise, la structure hiérarchique suivante se déploie immédiatement. Tous les membres identifiés doivent se rendre sans délai au centre de coordination et se munir d'un système de communication (walkie-talkie).

Responsabilité	Titulaire	Assistant / remplaçant
Diriger l'ensemble des opérations et prendre les décisions finales	Chantale Bédard — Directrice générale (CMU)	Robin Roy
Coordonner les opérations sur le terrain et l'évacuation physique	Robin Roy — Coordonnateur des opérations	Employé désigné de l'équipe terrain
Gérer la logistique, l'accueil, les appels au 911 et les communications radio	Nadia Deshaies — Responsable logistique	Préposée à l'accueil présente
Gérer les communications internes et externes, au centre de coordination principal (accueil de Sainte-Marie-de-Blandford), en appui au porte-parole	Sébastien Jubinville — Responsable des communications	Chantale Bédard
Mobiliser les ressources externes	Chantale Bédard et Nadia Deshaies	Membre du conseil d'administration
Communiquer avec les proches des victimes	Coordonnateur des mesures d'urgence (CMU) ou personne désignée	Membre du comité de gestion des risques
Agir à titre de porte-parole autorisé auprès des médias	Chantale Bédard — Directrice générale	Un membre du conseil d'administration
Collecter et consigner l'information écrite (rapports médicaux et d'accident)	Responsable logistique / personne désignée par le CMU	Employé désigné
Contrôler l'accès au site et guider les services d'urgence externes	Nadia Deshaies — Responsable logistique	Employé de terrain désigné

Pendant les heures d'ouverture, aucun coordonnateur ne peut quitter le site sans céder officiellement son autorité à un adjoint. La seule consigne essentielle lors d'une crise est que tous les membres identifiés se rassemblent au centre de coordination pour recevoir des directives avant de se déployer vers leurs tâches respectives.

Le conseil d'administration (CA) du Parc régional de la rivière Gentilly intervient en soutien à la direction générale, notamment pour la mobilisation de ressources externes. Toute communication publique d'envergure est validée et autorisée par le CA (par la présidence ou, en son absence, la vice-présidence) avant d'être diffusée par la direction générale.

1.3 Lieux de coordination et de rassemblement

Centre de coordination principal	Bureau d'accueil du Parc, secteur Sainte-Marie-de-Blandford (1000, route des Flamants)
Centre de coordination secondaire	Salle communautaire
Centre de coordination tertiaire	Garage ou secteur du Pic Bois, selon la localisation du sinistre
Lieu de rassemblement extérieur (PRS)	Points de rassemblement des secours P1, P2, P3, à l'écart de tout bâtiment ou source de danger
Lieu de rassemblement intérieur (intempéries)	Salle communautaire, garage ou bâtiment d'accueil, selon la directive de la direction du Parc

1.4 Disponibilité 24 h sur 24, 7 jours sur 7

En dehors des heures d'ouverture, un numéro de contact d'urgence unique est maintenu afin d'éviter la recherche de multiples numéros en situation critique : ligne d'urgence technique du Parc au 819 383-7134. Cette ligne est assignée selon un horaire de garde préétabli à un membre de la direction ou de l'équipe des opérations, qui détient une copie du présent plan intégré et agit comme premier répondant administratif.

1.5 Équipes de secours (urgence) et de soutien (crise)

Aide interne

Type d'équipe	Membres / responsables
Collecte d'information écrite et audiovisuelle	Responsable logistique et personne désignée par le CMU
Recherche au sol (personne égarée — Code Jaune)	Équipe terrain, minimum deux patrouilleurs (règle du binôme)
Premiers soins / secourisme en milieu isolé (SIRME)	Patrouilleurs certifiés, RCR/DEA
Soutien psychologique aux proches et employés	Direction générale, en lien avec une ressource externe (voir 1.6)
Nettoyage, réparation et remise en état des lieux	Équipe d'entretien et sous-traitants désignés
Gestion de la circulation et contrôle des accès	Responsable logistique et employé désigné
Communications internes et externes	Responsable des communications, en appui à la direction générale
Accueil et suivi de la clientèle affectée	Responsable service client

Aide externe

Ressource	Contact
Urgence générale (police, ambulance, pompiers)	911
Ambulance	819 376-1414
Police	819 298-2211
Service d'incendie	819 283-2506 / 819 288-5694
Centre hospitalier	819 293-2071
Info-Santé / Info-Social	811

Ressource	Contact
Centre antipoison du Québec (24 h/24, 7 j/7)	1 800 463-5060
Urgence-Environnement (déversement)	1 866 694-5454
Urgence technique du Parc (hors heures d'ouverture)	819 383-7134
Accueil du Parc — Sainte-Marie-de-Blandford	819 298-2455, poste 2
Entrée Sainte-Gertrude — Aire de repos Le Petit Trot	819 298-2455, poste 4

Liste condensée pour un accès rapide en situation de crise. La liste complète des ressources externes (assurances, conseiller juridique, fournisseurs, partenaires, etc.) est maintenue à l'Annexe A, avec la fiche officielle des premiers secours.

1.6 Procédures d'urgence (première réponse — les 4 actions-clés)

Ces quatre actions doivent guider toute intervention initiale, dans cet ordre (en région isolée, inverser les étapes 1 et 2) :

- 1. Sonner l'alarme et enclencher les procédures d'urgence — déclencher l'alarme du bâtiment concerné, utiliser le klaxon portatif ou le porte-voix, et contacter le 911 selon le protocole établi (voir Partie II, section 5).
- 2. Gérer la scène plutôt que de s'attarder strictement aux victimes — le coordonnateur priorise la sécurité de l'ensemble des occupants (évacuation, décompte) avant de se consacrer à une victime en particulier; il délègue les premiers soins à une personne compétente désignée.
- 3. Tenter de stabiliser la situation — dès que la scène est sous contrôle, mettre en œuvre les mesures pour améliorer la condition des personnes affectées et éviter toute aggravation.
- 4. Compiler les données par écrit — remplir sans délai le rapport d'accident (Annexe B) pour toute blessure ou le rapport d'incident (Annexe C) pour un presque-accident, un bris ou un événement sans blessure, lesquels sont indispensables pour le suivi médical, l'analyse post-événement et, le cas échéant, les procédures de crise.

1.7 Procédures de crise (les 7 actions-clés)

Lorsque les procédures d'urgence n'ont pas suffi à éviter le dommage, les étapes suivantes s'appliquent, dans cet ordre :

- 1. Avertir les proches sans délai lorsque les victimes sont vivantes et en état critique (par la personne la plus apte présente, avec empathie). En cas de décès, privilégier d'abord la mise en place du soutien psychologique.
- 2. Réunir les membres de la chaîne de commandement au centre de coordination pour planifier l'ensemble des tâches.
- 3. Poursuivre la cueillette de données amorcée lors de l'urgence (rapports médicaux et d'accident).
- 4. Mobiliser les acteurs externes prédéterminés : assureurs, conseiller juridique, soutien psychologique, conseil d'administration.
- 5. Élaborer par écrit le contenu du premier communiqué et le diffuser par ordre de priorité : proches (en priorité), employés-clés, autres employés, participants, puis médias. Le communiqué est rédigé avec le responsable des communications (M. Jubinville) et validé par la présidence ou la

vice-présidence du conseil d'administration avant diffusion par la direction générale. Toute question sans réponse immédiate est reportée au communiqué suivant.

- 6. Élaborer et diffuser les communiqués subséquents, avec le responsable des communications, au fur et à mesure que de nouvelles informations sont disponibles; si aucune information nouvelle n'est disponible à l'heure fixée, répéter le dernier communiqué plutôt que de garder le silence.
- 7. Assurer le suivi jusqu'au rétablissement complet de la normalité des opérations.

1.8 Gestion des communications et porte-parole

Seul(e) Chantale Bédard, Directrice générale, ou un membre du conseil d'administration en son absence, est autorisé(e) à commenter publiquement un événement ou à s'adresser aux médias. Toute communication publique d'envergure est validée et autorisée par le conseil d'administration (présidence ou vice-présidence) avant d'être diffusée par la direction générale. Tout le personnel doit diriger les demandes d'information vers le porte-parole désigné et s'abstenir de tout commentaire, y compris sur les réseaux sociaux.

- Ne jamais divulguer d'information que les proches des victimes n'ont pas déjà reçue.
- Fixer une heure précise pour le prochain communiqué et la respecter, même en l'absence de nouvelle information.
- Consigner par écrit le contenu de chaque communiqué avant sa diffusion afin d'éviter tout malentendu.
- Rediriger tous les appels médias vers le porte-parole désigné; le personnel de terrain et d'accueil ne commente jamais un événement.

1.9 Politique sur les presque-accidents et devoir de vigilance

Tout employé qui est témoin d'un presque-accident (situation ayant pu causer un accident sans y parvenir) a le devoir de le signaler à son supérieur immédiat et de compléter la section « presque-accident » du rapport d'incident (voir annexe). Chaque employé a également le devoir d'être vigilant en matière de sécurité et d'avertir ou de dénoncer toute situation dangereuse, tout bris d'équipement ou toute conduite à risque, sans égard à la personne concernée.

1.10 Trousse de documents et d'outils de crise

Une trousse de crise est maintenue à l'accueil, dans le bureau de la direction et dans le garage. Elle contient :

- Lampe de poche avec piles neuves; ruban de délimitation « DANGER »;
- Résumé des procédures d'urgence et de crise (fiche aide-mémoire, section 1.11);
- Liste des membres de la chaîne de commandement et leurs coordonnées;
- Liste des ressources externes (section 1.5) avec coordonnées à jour;

- Formulaires vierges : rapport d'accident (Annexe B), rapport d'incident (Annexe C), fiche signalétique Code Jaune.

1.11 Fiche résumé — aide-mémoire en cas d'urgence ou de crise

Cette fiche, destinée à être affichée à l'accueil et transmise à chaque membre-clé, résume-les toutes premières actions à poser. Elle ne remplace pas les procédures complètes des sections précédentes et de la Partie II.

Chantale Bédard	Directrice générale / CMU — voir annuaire interne
Robin Roy	Coordonnateur des opérations — voir annuaire interne
Nadia Deshaies	Responsable logistique — voir annuaire interne
Sébastien Jubinville	Responsable des communications — voir annuaire interne
Décès ou accident grave	NE PAS PARLER AUX MÉDIAS — rediriger vers la Directrice générale (porte-parole).
Incendie ou catastrophe	Réunir immédiatement toutes les personnes aux points de rassemblement P1, P2 ou P3.
Personne manquant à l'appel (Code Jaune)	Voir protocole complet, Partie II, section 6 (Code Jaune).
Urgence médicale grave	Appeler le 911, préciser le besoin d'une unité mobile en région éloignée si applicable.

1.12 Révision du plan de gestion de crise

Ce document doit être révisé au minimum une fois par année, et après tout incident majeur ou changement significatif aux infrastructures, au personnel-clé ou aux activités offertes.

Version	3.1 — Refonte intégrée (Plan d'urgence, gestion de crise et gestion des risques)
Date de la présente révision	15 juillet 2026
Prochaine révision prévue	Avril 2028



PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE GENTILLY

Marche. Roule. Respire!

PARTIE II

PLAN D'URGENCE



Cette partie reprend intégralement le contenu du Plan de mesures d'urgence et de gestion des risques du Parc, bonifié afin d'en faciliter l'application par l'ensemble du personnel.

2.1 Introduction

Ce plan de mesures d'urgence et de sécurité incendie s'adresse aux utilisateurs, aux employés, aux visiteurs, aux entrepreneurs, aux sous-traitants, ainsi qu'à toute personne présente sur le site du Parc régional de la rivière Gentilly pour toute activité, période de séjour ou exécution d'un contrat.

Ce document a pour objectif d'identifier les risques potentiels ainsi que de familiariser chacun avec les responsabilités et tâches à accomplir afin d'être prêt à intervenir rapidement, efficacement et en toute sécurité lors d'une situation d'urgence. Plus les intervenants sont préparés, plus l'état de stress et la confusion sont minimisés au moment d'une situation d'urgence.

Comme les sinistres sont, par définition, imprévisibles, il ne faut pas négliger le gros bon sens et la capacité d'initiative de chacun. Ce document est un outil d'information public, disponible sur le site Internet du Parc (<https://rivieregentilly.com>).

2.2 Lois, règlements, normes et recommandations

Les cadres légaux et normatifs suivants régissent la conception et l'application du présent plan (voir aussi section 0.4) :

- Loi sur le bâtiment (Code de sécurité).
- Règlement sur la prévention des incendies CBCS 2010.
- Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) : obligation de diligence raisonnable pour protéger les travailleurs et les tiers.
- Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) : normes sur les trousseaux et le secourisme.
- Normes CSA Z-731 (Planification d'urgence) et NFPA 1620 (Planification préalable aux interventions d'urgence).
- Protocoles rigoureux pour l'encadrement en milieu isolé, ratios de secouristes certifiés SIRME et procédures de recherche adaptées.

Buts du plan de mesures d'urgence (PMU)

- Assurer la sauvegarde de la vie humaine (visiteurs, campeurs, employés, sous-traitants).
- Optimiser les délais d'intervention et d'évacuation en milieu forestier et accidenté.
- Enrayer ou retarder la progression d'un incendie de façon sécuritaire.
- Sensibiliser les occupants aux ressources humaines et physiques en place en matière de sécurité incendie.
- Coordonner efficacement l'arrivée des services d'urgence externes (911, MRC Bécancour, SOPFEU, SQ).
- Structurer la résilience et l'autonomie du Parc en zone isolée ou lors de sinistres majeurs.

Règles de bonnes pratiques : elles sont établies en fonction des expériences positives passées qui permettent d'intervenir d'une façon éprouvée sans compromettre la santé et la sécurité des intervenants d'urgence et des occupants d'un bâtiment. Ces règles découlent de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et sont reconnues par l'autorité compétente et les tribunaux.

2.3 Cellule de crise : rôles, responsabilités et organigramme

En cas d'activation d'un code d'urgence, la structure hiérarchique se déploie immédiatement selon l'organigramme ci-dessous (voir aussi Partie I, section 1.2, pour la chaîne de commandement complète en contexte de crise). Pendant les heures d'ouverture, aucun coordonnateur ne peut quitter le site sans céder officiellement son autorité à un adjoint.

Niveau	Rôle	Titulaire
1	Services d'urgence externes (911 / SQ / Pompiers / SOPFEU)	Nadia Deshaies — Responsable logistique
2	Coordonnateur des mesures d'urgence (CMU)	Chantale Bédard — Directrice générale
3a	Coordonnateur adjoint / Responsable des opérations	Robin Roy
3b	Titulaire du service d'urgence / logistique (accueil, communications, appels 911)	Nadia Deshaies — Responsable logistique
4	Patrouilleurs / employés de terrain (secouristes, chercheurs)	Équipe terrain
5	Usagers / campeurs / sous-traitants / employé désigné sur place	Sébastien Jubinville — Responsable des communications

Descriptions des tâches clés

Coordonnateur des mesures d'urgence

- Cesser toutes les activités;
- Se rendre le plus rapidement possible à l'endroit de la situation d'urgence pour prendre en charge les opérations jusqu'à l'arrivée des services d'urgence;
- S'assurer que les messages au personnel d'intervention et aux occupants sont transmis;
- S'assurer que le personnel a contacté le 911 au besoin, en donnant l'adresse civique du Parc, la sortie d'urgence la plus rapprochée, l'information relative à la situation d'urgence ainsi que le besoin ou non d'une unité mobile en région éloignée;
- Recueillir les informations pertinentes provenant des employés et des personnes sur place;
- Assumer la gestion des opérations jusqu'à l'arrivée des services d'urgence;
- Maintenir une communication constante avec le personnel d'intervention;
- Désigner une personne responsable pour aller à la rencontre des services d'urgence afin de les guider sur le lieu;
- Remplir le rapport d'incident;
- Transmettre toutes les informations recueillies à l'officier commandant des services d'urgence.

Alarme de bâtiment ou fumée dans un bâtiment

- Se rendre au panneau d'alarme et/ou constater la situation dans le bâtiment sans se mettre en danger. S'il y a présence de fumée, ne pas intervenir et faire évacuer le bâtiment;
- Demeurer au panneau d'alarme incendie et fournir l'assistance technique à l'officier-commandant des services d'urgence à son arrivée;
- S'assurer que le bâtiment en entier ou les parties du bâtiment ont été évacués;
- Désigner une personne avec un système d'alarme sonore pour aviser tous les gens sur le site d'une situation d'urgence;
- Désigner une personne pour se rendre au point de rassemblement, au besoin, afin de donner les informations pertinentes;
- Collaborer avec le service des incendies;
- Faire établir un contrôle des accès au bâtiment et au site de façon à ce que personne ne retourne à l'intérieur ou n'accède au site;
- Permettre la réintégration du bâtiment et/ou la reprise des activités au personnel et aux occupants à la suite de l'autorisation du service des incendies;
- Rassembler les travailleurs afin de faire un retour sur les événements.

Coordonnateur adjoint des mesures d'urgence

Lorsque le coordonnateur des mesures d'urgence est présent, le coordonnateur adjoint sera affecté au point de rassemblement, ou à d'autres tâches concernant le sinistre en cours si un autre employé est nommé à sa place.

- Cesser toute activité;
- Se diriger calmement vers le point de rassemblement désigné;
- Mentionner toutes informations pertinentes au coordonnateur des mesures d'urgence, à la sécurité ou directement au 911;
- Accueillir les gens présents au Parc au point de rassemblement;
- Empêcher les clients de pénétrer sur le site en leur mentionnant qu'une évacuation est en cours;
- Garder, si possible, les voies de circulation principales libres pour l'arrivée des services d'urgence.

Chercheurs — employés

- Cesser toute activité;
- Préparer les gens sur le site à une évacuation selon les consignes de son supérieur;
- Écouter attentivement les messages d'urgence;
- Faire le tour des locaux de sa section si la situation d'urgence est dans un bâtiment afin de s'assurer que tous les occupants ont évacué;
- Fermer les portes, les fenêtres des locaux, l'entrée de gaz et/ou fermer tout appareil pouvant émettre une flamme, sans mettre sa sécurité à risque;
- Débuter l'évacuation des campeurs à la demande du coordonnateur en les dirigeant vers la sortie la plus près;
- Mentionner toutes informations pertinentes au coordonnateur des mesures d'urgence, à la sécurité ou directement au 911;
- Demeurer au point de rassemblement, ne déplacer aucun véhicule;

- Attendre l'autorisation du coordonnateur des mesures d'urgence avant de réintégrer le bâtiment.

Visiteurs et occupants

- Cesser toute activité;
- Suivre les indications des employés du Parc;
- Se rendre au point de rassemblement et attendre les directives du coordonnateur des mesures d'urgence, des chercheurs ou des agents de sécurité;
- Mentionner toutes informations pertinentes au coordonnateur des mesures d'urgence;
- Demeurer au point de rassemblement, ne déplacer aucun véhicule;
- Attendre l'autorisation du coordonnateur des mesures d'urgence avant de réintégrer le bâtiment.

2.4 Clientèles pouvant nécessiter une attention particulière

Clientèle	Mesures particulières à préconiser
Enfants (camping familial, groupes scolaires)	Refaire régulièrement le compte du nombre total de personnes; désigner un responsable par groupe; privilégier un signal sonore simple et répété.
Aînés ou personnes à mobilité réduite	Prioriser leur évacuation vers le point de rassemblement le plus rapproché; prévoir de l'assistance physique si nécessaire.
Cavaliers et clientèle du Petit Trot (entrée Sainte-Gertrude)	Coordonner l'évacuation via l'entrée Sainte-Gertrude avec le responsable désigné du secteur équestre; prévoir la sécurité des chevaux.
Clientèle allergique ou avec condition médicale connue	Consigner l'information au registre d'accueil sur une base volontaire; en informer le patrouilleur en cas d'intervention médicale.
Clientèle ne maîtrisant pas le français ou l'anglais	Utiliser la signalisation universelle et les pictogrammes; prioriser le regroupement physique plutôt que les consignes verbales.
Groupes organisés (scolaires, camps, événements) combinant plusieurs activités	Un seul responsable de groupe identifié demeure l'interlocuteur du Parc; voir Partie III, fiche « Encadrement des groupes ».
Clientèle accompagnée d'un chien	Voir la politique relative aux chiens ci-dessous.
Rassemblement au chapiteau (jusqu'à 150 personnes)	Le responsable de l'événement est informé des points de rassemblement et des sorties avant le début de l'activité; en cas d'évacuation, prioriser un signal sonore fort (porte-voix, klaxon) en raison du volume potentiellement élevé (musique, activités).

Chiens sur le site

Les chiens sont acceptés partout sur le site du Parc, tenus en laisse en tout temps, sauf dans les sentiers équestres et dans les sentiers de vélo de montagne et de fatbike, où ils sont interdits.

Bonnes pratiques et précautions à prendre lorsque des chiens sont admis sur un site ou dans un secteur du Parc :

- Garder le chien en laisse courte en tout temps, particulièrement à proximité des aires de jeux, des enclos du secteur équestre et des zones de forte affluence (accueil, blocs sanitaires, aires de pique-nique).

- Ramasser systématiquement les excréments et en disposer aux endroits prévus.
- Ne jamais laisser un chien sans surveillance, attaché seul à un site ou dans un véhicule.
- Garder une distance sécuritaire avec les chevaux du secteur équestre; un chien qui aboie ou s'approche trop près peut effrayer une monture et causer un accident.
- Signaler immédiatement à l'accueil tout comportement agressif d'un chien (le sien ou celui d'un autre usager).
- En cas de morsure ou d'incident impliquant un animal, remplir le rapport d'incident (Annexe C) et aviser le responsable logistique.

Code de conduite du séjournneur : après deux avertissements, au troisième manquement (abolements abusifs, comportement agressif), le séjournneur doit retirer son animal du terrain (le reconduire, lui trouver une garde externe, ou quitter le site), sans remboursement.

Accessibilité et clientèles ayant des contraintes ou des besoins particuliers

Le Parc s'engage à offrir à l'ensemble de sa clientèle un accueil respectueux, courtois, sécuritaire et inclusif. La Politique d'accueil et de service encadre l'accueil et le service des personnes ayant des contraintes ou des besoins particuliers afin de favoriser leur participation aux activités et leur accès aux services du Parc, dans la mesure des capacités, des installations et des exigences de sécurité applicables.

Cette politique s'adresse notamment aux personnes ayant des besoins particuliers liés à :

- Limitation physique ou situation de handicap;
- Limitation sensorielle, visuelle ou auditive;
- Limitation cognitive ou intellectuelle;
- Condition temporaire nécessitant une adaptation du service;
- Âge ou perte d'autonomie;
- Besoins particuliers liés à la mobilité;
- Toute autre situation nécessitant une attention ou une adaptation particulière du service.

Principes d'accueil et de service

- Respect et dignité : chaque personne est accueillie avec respect, courtoisie et sans discrimination; les besoins particuliers sont traités avec discrétion.
- Écoute et communication : le personnel prend le temps d'écouter la personne et de vérifier avec elle la meilleure façon de lui offrir le service.
- Équité et inclusion : le Parc cherche à offrir une expérience comparable à celle offerte à l'ensemble de la clientèle.
- Sécurité : toute adaptation doit demeurer compatible avec les exigences de sécurité des visiteurs, des employés et des activités offertes.
- Autonomie : le personnel favorise l'autonomie de la personne et évite d'offrir une assistance non sollicitée.

Demande d'adaptation ou d'accommodement

Lorsqu'une personne communique un besoin particulier avant ou pendant son séjour, le personnel doit :

- Écouter attentivement la demande;
- Déterminer avec la personne ce qui pourrait faciliter son accès au service ou à l'activité;

- Vérifier les possibilités d'adaptation disponibles;
- Proposer une solution raisonnable lorsque cela est possible;
- Expliquer clairement les limites qui pourraient empêcher l'adaptation demandée, notamment lorsqu'elles sont liées à la sécurité, aux caractéristiques du site ou aux exigences de l'activité.

Accompagnement

Une personne peut être accompagnée d'une personne de soutien lorsque les conditions de l'activité et les règles de sécurité le permettent. Les animaux d'assistance ou chiens-guides sont accueillis conformément aux lois et règlements applicables et aux règles de sécurité du Parc.

Limites liées à la sécurité

Lorsqu'une adaptation compromettrait la sécurité de la personne, des autres participants ou du personnel, le Parc peut limiter ou refuser la participation à une activité particulière. Une telle décision doit être fondée sur des considérations objectives de sécurité ou sur les caractéristiques réelles de l'activité, et non sur une présomption liée à la condition de la personne. Lorsque possible, une activité ou un service alternatif est proposé.

Installations et équipements accessibles

Le pictogramme « Personne à mobilité réduite » identifie sur la carte des sentiers les départs et installations accessibles (dont le départ du sentier 2, secteur accueil Sainte-Marie-de-Blandford). Le personnel d'accueil et de location précise, sur demande, les activités et équipements de location (raquettes, vélos adaptés selon disponibilité, etc.) pouvant être adaptés aux besoins particuliers de la clientèle, dans le respect des limites de sécurité applicables à chaque activité.

Formation du personnel

Les employés en contact avec la clientèle sont sensibilisés à l'importance :

- Adopter une attitude respectueuse et accueillante;
- Utiliser un langage clair et adapté;
- Ne pas présumer des capacités ou des limitations d'une personne;
- Demander à la personne comment ils peuvent l'aider;
- Respecter la confidentialité des informations communiquées;
- Connaître les mesures d'urgence et les limites d'accessibilité propres aux installations et aux activités du Parc.

Toute situation nécessitant une intervention particulière et qui ne peut être réglée directement par l'employé doit être référée au responsable de l'accueil ou à un membre de la direction. La direction du Parc est responsable de l'application et de la mise à jour de cette politique.

2.5 Infrastructures, équipements et inventaire de sécurité

Fiche descriptive du territoire

Superficie	89,36 hectares
Capacité d'accueil	Jusqu'à 1700 personnes/jour (88 terrains de camping, 13 chalets, prêts-à-camper et autres bâtiments)

Chapiteau — capacité maximale	150 personnes (voir Partie III, fiche « Chapiteau et événements de groupe »)
Entrée Sainte-Marie-de-Blandford	1000, route des Flamants, Sainte-Marie-de-Blandford (Québec) G0X 2W0
Entrée Sainte-Gertrude (secteur équestre — Le Petit Trot)	5125, des Chênes, Bécancour (Québec) G9H 3K3

Inventaire des équipements d'urgence

Équipement	Quantité / description
Système d'alarme relié au bâtiment	1 (accueil) / 1 (salle communautaire) / 1 (garage)
Canalisation incendie	0
Gicleurs automatiques à eau	0
Raccords pompiers	3
Éclairage de secours	8
Groupe électrogène	0
Système auxiliaire	3
Extincteurs portatifs présents sur le site	35
Défibrillateur cardiaque (DEA)	1
Trousses de premiers soins (mobiles et fixes)	12
Réservoirs de propane pour distribution	43, répartis entre réservoirs de 420 lb à 20 lb
Gaz naturel / restaurant / système de protection	0
Eau courante / puits / source d'eau (potable, voir section 2.11)	1

Emplacement des trousses de premiers secours : Postes d'accueil Sainte-Marie-de-Blandford et Sainte-Gertrude (STM-STG), chacun des véhicules du terrain, dans le bunker et dans le KGB.

2.6 Plan de localisation, évacuation et accès des secours

Le transport de blessés ou la fuite devant un incendie majeur en milieu forestier requiert un plan de zonage strict. Le plan du site ainsi que les divers affichages d'urgence indiquent la direction à prendre pour évacuer, l'emplacement des points de rassemblement (P1-P2-P3) et le stationnement à Sainte-Gertrude.

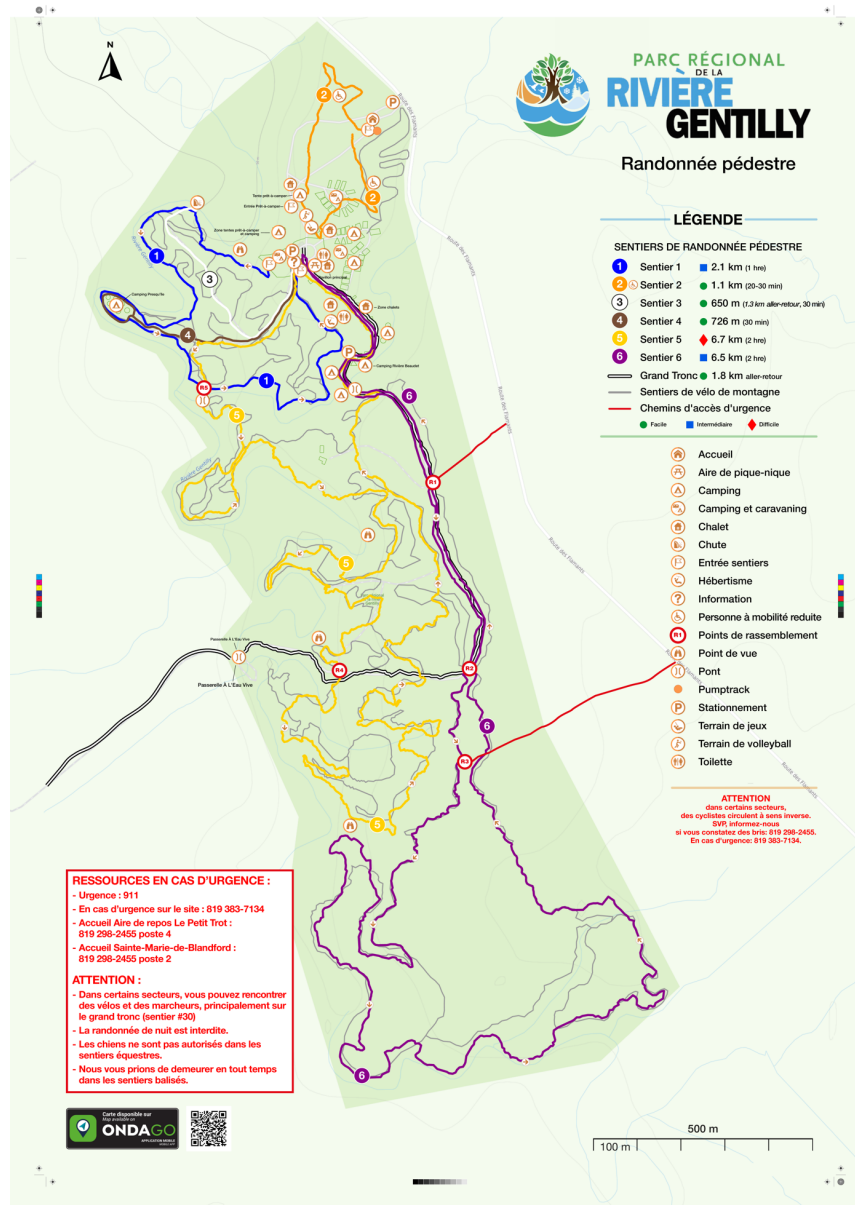
- Déterminer un emplacement sécuritaire loin de tout danger.
- S'assurer que la direction du vent ne peut pas mettre en danger les occupants (en cas d'incendie et de propagation).
- Ne pas entraver l'arrivée des ressources externes (pompiers, policiers, ambulanciers).
- S'assurer que les gens présents ne déplacent pas les véhicules, car cela pourrait rendre l'évacuation difficile.
- Déterminer un plan B advenant que le point de rassemblement prévu ne soit pas accessible (feu, fumée, intempéries) : chapiteau, salle communautaire, bâtisse d'accueil, ou le garage.

Points de rassemblement des secours (PRS)

PRS A (Accueil principal)	1000, route des Flamants, Sainte-Marie-de-Blandford (Québec) G0X 2W0 — zone de jonction prioritaire pour les ambulances de route.
PRS B et PRS C (accès secondaires / routes de service)	Zones carrossables identifiées par des panneaux rouges « SERVICES D'URGENCE — VILLE DE BÉCANCOUR — 911 ».
Points de rassemblement affichés en sentier (R1 à R5)	Points numérotés affichés directement sur la carte des sentiers de randonnée pédestre (voir carte ci-dessous), situés aux principales intersections et aux chemins d'accès d'urgence.
Sorties d'urgence	Sortie A (Accueil du Parc), Sortie B, Sortie C — voir plan du site affiché à l'accueil et à la place centrale.

Carte officielle — sentiers, chemins d'accès d'urgence et points de rassemblement

La carte ci-dessous, distribuée à la clientèle et affichée sur le territoire, illustre le réseau de sentiers, les chemins d'accès d'urgence (en rouge) ainsi que les points de rassemblement numérotés R1 à R5. Des cartes similaires sont disponibles pour les sentiers hivernaux et de vélo de montagne.



Plan général du site

Plan d'ensemble du territoire (secteur Sainte-Marie-de-Blandford), utile pour repérer les bâtiments, boucles, secteurs et infrastructures mentionnés dans le présent plan.

Carte du secteur équestre — Aire de repos Le Petit Trot

Plan des installations de l'aire de repos Le Petit Trot (entrée Sainte-Gertrude) : accueil, bloc sanitaire, terrains numérotés (boxes 3 services et enclos 2 services), rond de longe et sentiers.





Voies d'évacuation et moyens de communication

Secteur du Parc	Moyens de transport disponibles	Moyens de communication	Point de repère / lieu d'évacuation
Secteur accueil / camping (entrée Ste-Marie-de-Blandford)	VTT, véhicule du Parc	Talkie-walkie, Wi-Fi Gentilly-Public	PRS A — stationnement principal / route des Flamants
Réseau de sentiers pédestres et de vélo	VTT / motoneige (hiver)	Talkie-walkie, Wi-Fi Gentilly-Public (réseau cellulaire pratiquement inexistant)	PRS B ou C selon la boucle, ou retour à l'accueil
Secteur équestre — Le Petit Trot (entrée Ste-Georgette)	VTT, véhicule du Parc	Talkie-walkie, Wi-Fi Gentilly-Public, téléphone poste 4	Aire de repos Le Petit Trot, 5125 des Chênes
Presqu'île et accès aux chutes	À pied, VTT si accessible	Talkie-walkie (aucun Wi-Fi dans ce secteur)	PRS le plus rapproché indiqué sur la carte du site

Utilisation des extincteurs portatifs

Cette section s'applique à tous les employés qui découvrent un début d'incendie et qui peuvent utiliser un extincteur portatif. L'utilisation d'un extincteur, sans formation, peut contribuer à propager un incendie, causer des dommages inutiles et compromettre la sécurité de son utilisateur et des occupants.

Consignes sécuritaires

- Sélectionner un extincteur portatif approprié au risque, près du feu;
- Ne jamais combattre un début d'incendie SEUL;
- Avoir en sa possession un système de communication adéquat;
- Ne jamais tourner le dos au début d'incendie;
- Toujours se positionner avec une sortie dans le dos.

Ne pas combattre un incendie dans les conditions suivantes

- Incendie impliquant des contenants et des gaz sous pression;
- Présence de matières dangereuses;
- Présence d'équipements électriques à moyen et haut voltage;
- Nécessité de ramper ou de contourner les produits de combustion (espace clos);
- Toute situation pouvant compromettre sa santé et sa sécurité.

2.7 Logistique des communications

Alerte zone blanche : le réseau cellulaire étant défaillant ou inexistant sur une grande partie du territoire, le protocole suivant est obligatoire :

- Réseau radio interne : radios bidirectionnelles (talkies-walkies) sur canal de crise verrouillé. Vérification physique obligatoire de la charge des batteries chaque matin par le personnel d'accueil.
- Réseau Wi-Fi de secours : le réseau Gentilly-Public (accueil, bloc sanitaire 1-2 et 3, garage) doit être utilisé pour les appels Wi-Fi (VoIP) vers le 911 si la radio échoue.
- Système de signalement de crise : klaxons portatifs (mégaphones sonores / porte-voix) utilisés par les patrouilleurs pour propager l'ordre d'évacuation dans les zones denses (campings).
- Visibilité : le personnel en intervention de crise doit obligatoirement revêtir le dossard haute visibilité assigné à sa fonction.

2.8 Protocoles opérationnels et codes d'urgence (fiches réflexes)

Code Vert : niveaux d'évacuation

- 1. Évacuation locale : restreinte à un bâtiment ou un site de camping spécifique. Ordonnée par tout employé témoin d'un danger immédiat.
- 2. Évacuation sectorielle : concerne une boucle de camping entière ou un réseau de sentiers spécifiques. Ordonnée par le CMU en cas de début d'incendie ou d'arbre menaçant.
- 3. Évacuation générale : évacuation complète de l'ensemble des 89,36 hectares vers les sorties A, B ou C. Interdiction stricte de déplacer les véhicules personnels, afin d'éviter les embouteillages et de laisser les voies libres pour les camions de pompiers.

Code Bleu : urgence médicale / trauma en sentier

- 1. Réception : noter le secteur, le numéro de borne de sauvetage, le type de blessure, l'âge, le sexe et l'état de conscience.
- 2. Alerte : l'accueil contacte le 911 en précisant le besoin potentiel d'une unité mobile d'évacuation hors-route / région éloignée.
- 3. Déploiement : envoi immédiat du patrouilleur certifié en secourisme de milieu isolé avec la trousse mobile et le VTT/traîneau.
- 4. Jonction : évacuation sécuritaire de la victime du sentier vers le PRS convenu avec la centrale 911.

Code Rouge : incendie de bâtiment ou de forêt

- 1. Alerte : déclencher les stations manuelles des bâtiments raccordés (Accueil, Salle communautaire, Garage) et appeler le 911 / SOPFEU.
- 2. Intervention initiale : utiliser l'extincteur portatif adéquat uniquement si le feu est à ses débuts, avec une sortie de secours dans le dos et sans être seul. Ne jamais tenter de combattre un incendie impliquant des bouteilles de gaz propane ou des matières dangereuses.
- 3. Isolement : fermer les portes et fenêtres des bâtiments, couper l'alimentation électrique et de gaz si sécuritaire.
- 4. Évacuation : rabattre les usagers vers les points de rassemblement à l'écart de la fumée (tenir compte de la direction du vent).

Code Jaune : personne égarée ou disparue

- 1. Fiche signalétique : heure de départ, sentier prévu, couleur des vêtements, autonomie (eau, cellulaire, équipement), état de santé général.
- 2. Recherche Phase 1 (interne — max. 2 heures) : déploiement de deux employés minimum (règle du binôme en forêt) en VTT/motoneige sur le dernier tracé connu; signaux sonores réguliers; vérification du stationnement.
- 3. Recherche Phase 2 (alerte externe) : si l'usager n'est pas retrouvé dans un délai de 2 heures, ou immédiatement si la nuit tombe, en cas de météo extrême ou de profil vulnérable (enfant/aîné) : appel à la Sûreté du Québec (SQ) pour le transfert d'autorité et le déploiement des équipes de recherche et sauvetage (ERS).

Code Blanc : client difficile, agressif ou menaçant

- 1. Désescalade : rester calme, adopter un ton de voix bas et neutre, garder une distance de sécurité. Ne pas confronter ni isoler le client dans un espace sans issue.
- 2. Assistance : ne jamais intervenir seul. Utiliser un mot-code radio pour demander l'appui d'un coordonnateur adjoint.
- 3. Retrait : si l'individu est sous l'influence de drogues/alcool ou armé, se mettre à l'abri et contacter immédiatement la police via le 911.

Code Brun : déversement de produits chimiques (ex. chlore, carburant)

- 1. Sécuriser : évacuer la zone immédiate, interdire l'accès.
- 2. Analyser : consulter la fiche de données de sécurité (FDS / SIMDUT) du produit impliqué.

- 3. Contenir : si sécuritaire, utiliser les trousse d'absorbants pour bloquer l'accès à la rivière Gentilly ou aux fossés. Si le déversement dépasse les capacités d'absorption du Parc, appeler le 911 (Urgence-Environnement) ou la ligne 1 866 694-5454.

Autres codes en vigueur

- Code Orange — Séisme / explosion : s'abriter sous une structure solide, s'éloigner des arbres et fenêtres, préparer l'évacuation.
- Code Gris — Fuite de gaz propane : évacuer, interdire toute source d'étincelle (pas de cellulaire, lampe de poche ou interrupteur à proximité), fermer la valve principale si accessible.
- Code Noir — Menace de colis suspect / alerte à la bombe : ne pas manipuler l'objet, évacuer le bâtiment, appeler le 911.

Niveaux d'évacuation, modalités et niveau d'autorité requis

Type d'évacuation	Portée	Autorité requise
Évacuation locale	Terrain, section de sentier, pièce ou zone très restreinte, dès qu'il y a urgence d'agir	Toute personne peut l'ordonner; doit ensuite communiquer avec le CMU
Évacuation sectorielle	Boucle, sentier, groupe de pièces, pavillon, étage ou route du camping soumis à un risque immédiat	Le coordonnateur des mesures d'urgence
Évacuation générale	Déplacement de tous les occupants vers le lieu de rassemblement extérieur ou intérieur	Le CMU ou un officier du service de la sécurité publique

Résumé visuel des codes d'urgence

Résumé visuel des codes d'urgence — Parc régional de la rivière Gentilly

CODE VERT Niveaux d'évacuation	CODE BLEU Urgence médicale / trauma	CODE ROUGE Incendie bâtiment ou forêt
CODE JAUNE Personne égarée ou disparue	CODE BLANC Client difficile / menaçant	CODE BRUN Déversement produits chimiques
CODE ORANGE Séisme / explosion	CODE GRIS Fuite de gaz propane	CODE NOIR Menace / colis suspect

2.9 Mesures d'urgence détaillées

Protocole de premiers soins — codification par gravité

Code couleur	Sévérité	Intervention à faire	Directives à la clientèle
Vert	Blessure légère (ex. : ampoule, ecchymose, éraflure)	Premiers soins de base par un employé formé; poursuite possible de l'activité selon l'évaluation	Demeurer calme; aviser un employé si la douleur augmente
Orange	Blessure sévère (ex. : entorse, coupure profonde, suspicion de fracture)	Évaluer le patient, immobiliser au besoin, contacter le patrouilleur SIRME, envisager le transport vers les services externes	Rester immobile; ne pas déplacer la personne blessée sans consigne
Rouge	Blessure grave (ex. : trauma majeur, perte de conscience, hémorragie importante)	Appliquer le Code Bleu (section 2.8); appeler le 911 immédiatement; stabiliser sans déplacer sauf danger imminent	Dégager la zone; suivre les indications du coordonnateur adjoint

Protocole d'évacuation d'un blessé ou d'un malade

Quatre scénarios sont à évaluer par le patrouilleur ou le secouriste présent :

- a) La victime peut se déplacer d'elle-même — prévoir le transport de son équipement (sac à dos, etc.).
- b) La victime peut se déplacer avec aide — envisageable seulement si le déplacement ne risque pas d'aggraver sa condition, laquelle doit être continuellement réévaluée.
- c) La victime ne peut se déplacer — évaluer une évacuation par civière ou autre moyen; ne pas tenter une évacuation en civière sans l'équipement, les connaissances et le nombre de personnes nécessaires; privilégier alors l'évacuation par les autorités compétentes.
- d) La victime doit être évacuée avec des ressources autres que celles du Parc (ex. : hélicoptère) — si le déplacement pourrait aggraver son état et que le délai d'attente ne met pas sa vie en danger, procéder à ce type d'évacuation en attendant les secours spécialisés.

Protocole d'appel d'urgence

- Procédure interne pour signifier une urgence : mot-code radio convenu sur le canal de crise verrouillé.
- Procédure pour obtenir de l'aide extérieure : contact 911, en fournissant l'adresse civique du Parc, la sortie d'urgence la plus rapprochée, la nature de la situation et le besoin ou non d'une unité mobile en région éloignée.
- Information à recueillir avant de diriger les secours : nom, adresse, téléphone et âge de la victime; rapport écrit de sa condition initiale et actuelle; description de l'accident (date, heure); description des blessures et des premiers soins donnés; localisation précise sur la carte du site; liste des équipements de premiers soins disponibles sur place; type d'aide ou de soutien médical requis.

2.10 Logistique de sauvegardes, vérifications et simulations

Registre de vérification des systèmes

- Détecteurs de fumée;

- Alarme de sécurité;
- Niveau de batterie pour système d'éclairage d'urgence;

La firme externe MCI Protection est mandatée pour une visite annuelle pour l'entretien et la maintenance de tous les appareils d'urgence (lumières d'urgence, extincteurs, sécurité incendie, etc.). Une preuve annuelle de cette visite est conservée au dossier.

Registre des secouristes qualifiés

Registre officiel affiché « Premiers Secours » (CNESST) aux postes d'accueil Sainte-Marie-de-Blandford et Sainte-Gertrude.

Nom, prénom	Poste de travail	Spécialité secourisme	Quart de travail
Chantale Bédard	Directrice générale	Milieu sportif et récréatif	Selon horaire
Nadia Deshaies	Accueil	Milieu sportif et récréatif	Selon horaire
Robin Roy	Terrain	Milieu sportif et récréatif	Selon horaire
Roger Côté	Terrain	Milieu sportif et récréatif	Selon horaire
Laura Trottier	Terrain	Milieu éloigné	Selon horaire
Lili-Rose Allard	Accueil	Milieu sportif et récréatif	Selon horaire
Maélie Blanchette	Accueil	Milieu récréatif	Selon horaire
Alyson Pelletier	Bureau	Milieu récréatif et sportif	Selon horaire
Sébastien Jubinville	Bureau	Milieu sportif et récréatif	Selon horaire

Exercices et simulations obligatoires

Un exercice d'incendie doit être effectué au minimum une fois par année pour l'ensemble des occupants du Parc, en collaboration avec le service des incendies de la MRC de Bécancour. Les étapes d'un exercice sont : la planification, l'évaluation, l'exercice ou la simulation, l'analyse et les conclusions.

Étape	Contenu
Planification	Préparer l'exercice avec le comité des mesures d'urgence et la MRC de Bécancour; établir la date, l'heure et un scénario réaliste; évaluer les risques potentiels d'accident lors de l'exercice; vérifier les issues et moyens d'évacuation; établir les besoins en ressources humaines; déterminer le nombre d'observateurs; prévoir des réponses aux médias en cas d'incident lors de l'exercice.
Évaluation	Faisabilité de l'exercice; confirmation du scénario; instructions aux observateurs et points d'observation.
Exercice	Vérification des conditions favorables; vérification de la sécurité des moyens d'évacuation et des points de rassemblement; mise en place des observateurs et du personnel de premiers secours.
Analyse et conclusion	Réunion post-mortem; compilation des données; analyse des réactions; correctifs à apporter; conclusion.

Les formulaires « Exercice d'évacuation et rapports », « Personnel de surveillance » et « Aide-mémoire » utilisés lors des exercices sont reproduits à l'Annexe D du présent document.

2.11 Annexe : reconnaissance et prévention des risques spécifiques

Éléments à considérer — zone urbaine ou non urbaine

Le Parc est considéré en zone urbaine si les services de police, d'incendie et d'ambulance répondent en moins de 30 minutes et que plusieurs routes principales sont accessibles dans un rayon de 5 km; il est considéré non urbain au-delà de ce délai ou en l'absence de route principale d'accès direct. Les secteurs de sentiers éloignés du Parc, ainsi que le secteur équestre Le Petit Trot, doivent être traités selon les principes de la zone non urbaine : identification des services les plus proches, moyens de communication de rechange, et évaluation de la capacité de survie à moyen terme (électricité de secours, propane) en cas d'isolement prolongé.

1. Risques liés aux feux de camp et conditions forestières

- Indice de feu : l'affichage de l'indice de la SOPFEU doit être mis à jour quotidiennement à l'accueil. En cas d'interdiction de faire des feux décrétée par la SOPFEU, l'avis est communiqué par écrit à chaque campeur dès l'entrée.
- Feux permis uniquement dans les cuves prévues dotées d'un pare-étincelles. Ne jamais laisser un feu sans surveillance.
- Feux d'artifice : interdits en tout temps sur l'entièreté du site.
- Toujours éteindre le feu de camp avant d'aller dormir; porter des souliers fermés à proximité d'un feu.

2. Risques électriques et d'infrastructures

- En cas de vents violents ou d'orages, inspecter le réseau à la recherche de lignes d'Hydro-Québec abattues. Établir un périmètre de sécurité de 10 mètres autour de tout fil au sol.
- Les prises extérieures doivent obligatoirement être munies de disjoncteurs de fuite à la terre (DDFT/GFI).
- Un espace libre doit être maintenu devant chaque panneau électrique dans les bâtiments.
- Engager un électricien certifié pour toute rénovation, entretien ou réparation électrique.

3. Travaux en hauteur (échelles et escabeaux)

- Utilisation d'équipements de Grade 1 minimum, sans pièce endommagée ou manquante.
- Maintien strict des trois (3) points d'appui; interdiction de travailler sur les deux dernières marches.
- Interdiction de travailler seul dans les sentiers isolés pour des travaux en hauteur sans système de communication actif ou surveillant au sol.
- Interdiction d'utiliser un escabeau ou une échelle en aluminium pour des travaux sur ou à proximité de fils électriques.

4. Gestion de l'eau potable et de l'isolement

L'eau du réseau du Parc est potable depuis 2024. Elle provient d'un puits et d'une station de traitement sur le site, reconnue par le ministère et les équipements de la station de filtration est inspectée quatre (4) fois par année par la firme Pompe Garant, des tests mensuels sont effectués pour confirmer le maintien de la norme via Environex et transmis aux ministères de l'environnement et de la santé publique. Un système de sonde électronique est connecté afin d'aviser rapidement en cas de problème.

- Travail isolé en forêt : obligation pour les employés de terrain d'opérer au minimum en binôme lors des interventions de maintenance lourdes en forêt profonde ou hors-sentier, et d'aviser l'accueil de leur heure estimée de retour.
- En cas d'anomalie constatée sur le réseau d'eau (goût, couleur, odeur inhabituelle), aviser immédiatement le responsable terrain et suspendre la consommation par précaution jusqu'à vérification.

5. Gaz propane

Les réservoirs de propane qui alimentent les chalets sont loués chez Hamel Propane et remplis exclusivement par ce fournisseur. Les bonbonnes de 20 lb pour barbecue sont remplies chez BMR et transportées par le camion du Parc selon les normes applicables; elles sont entreposées dans un entrepôt métallique bien aéré, sec été comme hiver, à l'abri de toute collision ou de tout contact humain non désiré.

Risque d'intoxication au monoxyde de carbone : l'utilisation d'un appareil au propane (barbecue, réchaud, appareil de chauffage d'appoint) à l'intérieur d'un chalet, d'une tente ou de tout espace fermé est strictement interdite. Cette consigne est rappelée systématiquement à la remise des clés de tout hébergement (voir Partie III, fiche « Camping, chalets et prêt-à-camper »). Des détecteurs de monoxyde de carbone sont installées et vérifiées à chaque entretien ménager dans tous les hébergements.

6. Prévention de l'agrile du frêne

Afin de prévenir la propagation de l'agrile du frêne, insecte ravageur réglementé, le transport de bois de chauffage extérieur sur le site est interdit. Seul le bois vendu à l'accueil peut être utilisé pour les feux de camp. Cette consigne est rappelée à la remise des clés de tout hébergement et affichée aux points de vente de bois.

7. Risques en lien avec l'électricité, les bâtiments et les comportements préventifs

- Éviter les mauvais branchements et le branchement permanent de rallonges électriques.
- Inspection régulière des lieux : sorties d'urgence libres d'accès, produits chimiques entreposés et identifiés, extincteurs présents et vérifiés, trousse de premiers soins à proximité.
- Entreposer les produits chimiques (chlore, sel, propane, liquide combustible) selon les fiches descriptives des produits.
- Connaître la capacité maximale des bâtiments; effectuer un entretien préventif des hottes de poêle et des cheminées. Le ramonage des cheminées est effectué aux deux ans par une firme spécialisée.

8. Conduite de tout type de véhicule

- S'assurer d'avoir les permis nécessaires (véhicule routier, transport de passager sur VTT, etc.).
- Inspecter les véhicules avant utilisation : état général, freins, feux, klaxon, arrimage, pression des pneus, fuite de carburant.

9. Client difficile (arrogant, sous l'influence d'alcool ou de drogue)

- Rester calme en tout temps, garder une voix douce, inviter doucement le client à quitter le site.
- Éviter une escalade en l'affrontant; aviser son supérieur dès que possible afin qu'il communique, au besoin, avec la police (voir aussi Code Blanc, section 2.8).

10. Pour la sécurité du personnel

- S'assurer en tout temps que les lieux sont et restent sécuritaires.
- L'eau potable du site provient d'un puits et d'une station de traitement reconnue par le ministère.
- Aviser un membre du personnel de tous ses déplacements; être au minimum 2 lors des sorties en forêt.
- Rapporter tout accident de travail, bris d'équipement ou situation particulière à son supérieur dès que possible.
- Porter les équipements de protection appropriés pour les travaux à risque (scie à chaîne, débroussailleur, tondeuse, etc.) et tout véhicule motorisé.

11. Consignes en cas de feux de forêt

Les feux de forêt surviennent habituellement de mai à septembre. La meilleure façon de se protéger consiste à :

- Surveiller la situation et se renseigner sur les conditions météorologiques locales;
- Se référer à l'indicateur d'indice de feu présent au Parc et confirmer avec la SOPFEU si les feux de camp sont permis par temps sec;
- Se préparer à évacuer les lieux au cas où la situation deviendrait critique; garder le réservoir d'essence de son véhicule plein;
- Respecter les consignes d'évacuation du Parc et ne pas regagner son site ou véhicule avant d'en avoir reçu l'autorisation.

Distinction importante : un ordre d'évacuation signifie qu'un danger est présent et qu'il faut évacuer immédiatement en empruntant le parcours indiqué par les autorités. Une déclaration d'état d'urgence signifie qu'il faut se tenir prêt à quitter son site rapidement. Le Système canadien d'information sur les feux de forêt (SOPFEU) publie une carte interactive des feux actifs et des rapports de situation.

2.12 Procédure client en location d'équipement et d'hébergement

Cette section bonifie, à des fins de mesures d'urgence, les procédures et documents utilisés lors de toute location (vélo de montagne, fatbike, petits équipements, salle, unité d'hébergement) ou lors de la participation à une activité de groupe non encadrée par le personnel du Parc.

Location de vélos de montagne et fatbikes

- Le locataire doit remplir un contact d'urgence (nom, téléphone, lien) avant le départ.
- Toute personne de moins de 16 ans doit fournir une autorisation parentale signée, sauf s'il fait partie d'un groupe sous supervision.
- Le locataire confirme avoir été informé des risques inhérents à l'activité, des consignes d'utilisation de l'équipement, des consignes de communication en cas d'urgence (911, téléphone du Parc) des consignes de sécurité générales et de l'heure de fin de l'activité — voir le Guide de briefing de sécurité, section applicable, remis verbalement à chaque location.
- Un dépôt de 200 \$ préautorisé sur carte de crédit est exigé (aucun argent comptant); il couvre les dommages ou bris éventuels selon les modalités du contrat de location en vigueur.
- L'heure de départ et de retour prévue est consignée par l'employé sur le contrat de location.

- Les vélos à assistance électrique dont le moteur est placé au pédalier (classe 1, limite de 32 km/h) sont autorisés, tant pour le vélo de montagne que le fatbike. Les vélos électriques dont le moteur est situé sur la roue (classe 2, assistance générée par manette) sont interdits.

Procédure — client en location en retard

Applicable à toute location d'équipement sur sentier (vélo de montagne, fatbike, raquette, Ski Hok, ski de fond) dont le client n'est pas rentré à l'heure de retour prévue au contrat :

- 0 à 10 minutes après l'heure de retour prévue : délai de courtoisie, aucune action requise.
- 10 minutes à 30 minutes de retard non annoncé : facturation de la période supplémentaire selon le contrat de location en vigueur; l'employé tente de joindre le client au numéro de téléphone fourni au contrat.
- 30 à 60 minutes de retard non annoncé et sans réponse au téléphone : le responsable logistique est avisé; consultation de la carte des sentiers et du secteur loué pour cibler la zone de recherche probable; préparation d'un déploiement si le retard se prolonge.
- Plus de 60 minutes de retard non annoncé, sans contact possible avec le client : déclenchement de la procédure Code Jaune (personne égarée ou disparue — voir Partie II, section 2.8), en utilisant les renseignements du contrat de location (nom, contact d'urgence, heure de départ, secteur/sentier autorisé, description de l'équipement).
- En tout temps, si un client communique lui-même pour signaler un retard, un bris ou un problème, le personnel consigne l'appel et ajuste la réponse (aucune procédure de recherche n'est requise si le client est joignable et en sécurité).

Cette procédure s'articule avec le Code Jaune (Partie II, section 2.8) : les renseignements consignés au contrat de location (nom, contact d'urgence, heure de départ, secteur ou sentier autorisé, description de l'équipement) constituent la fiche signalétique de départ pour la recherche.

Location de petits équipements (raquettes, Ski Hok, crampons, trottinettes des neiges, etc.)

- Une pièce d'identité est laissée en garantie si le client accepte ou un dépôt de garantie de 200 \$ est exigé et remise au retour de l'équipement en bon état.
- L'employé confirme que le matériel loué est propre, ajusté et en bonne condition avant de le remettre au client.
- L'heure de retour prévue de l'équipement est confirmée avec le client.

Location de salle et d'unité d'hébergement (chalet, prêt-à-camper)

- Un dépôt de garantie de 200 \$ préautorisé sur carte de crédit est exigé à l'arrivée.
- Le signataire est désigné responsable de son groupe pour toute problématique de sécurité, de bris ou de nuisance survenant sur le site pendant le séjour.
- Les consignes relatives au feu (zones désignées, bois vendu sur place uniquement, prévention de l'agile du frêne) et à l'utilisation du barbecue au propane (extérieur uniquement) sont rappelées à la remise des clés.
- En cas d'urgence durant le séjour, le client est invité à aviser immédiatement l'accueil ou à composer le 911.
- La vitesse maximale sur l'ensemble du camping est de 10 km/h.

- Le couvre-feu est de 22 h 00 à 8 h 00. Les discussions autour du feu après 22 h sont tolérées si elles respectent la quiétude des autres campeurs (aucune musique).
- Les véhicules tout-terrain et motocross, autres que ceux autorisés par le Parc, ne sont pas autorisés sur le site. Aucun déplacement en voiture après 22 h 00, sauf en cas d'urgence.
- Aucune génératrice n'est permise sur le site.

L'administration du camping ne se tient pas responsable des dommages causés à la propriété des séjourneurs (feu, vol, vandalisme, accident, contact entre animaux, panne d'électricité ou d'internet, bris d'arbres ou de branches, intempéries), ni des troubles, accidents, dommages ou blessures survenus sur le camping, en sentiers ou lors d'activités sur le site. Il est important pour chaque séjourneur d'être autonome (eau, nourriture, trousse de premiers soins, trousse de réparation, équipement adapté aux prévisions météorologiques).

Groupes et activités en autonomie (sans encadrement direct du personnel)

- Un responsable de groupe est identifié et signe la décharge de responsabilité applicable (programme Les P'tits Rouleux, activités en milieu naturel, ou groupe général), laquelle précise que les mesures d'urgence et l'évacuation sont à la pleine charge de l'organisateur, en l'absence d'encadrement du personnel du Parc.
- Un seul talkie-walkie et une seule trousse de premiers soins sont remis au responsable désigné du groupe, et non individuellement à chaque participant.
- Le responsable de groupe s'engage à ce qu'aucun participant ne consomme d'alcool ou de drogue avant ou pendant l'activité, sous peine d'arrêt immédiat de l'activité sans remboursement.

Politique de modification et d'annulation

Les modalités de dépôt, de modification et d'annulation applicables au camping, à l'hébergement et à la location de vélos et fatbikes sont détaillées dans la Politique de modification et d'annulation en vigueur, disponible à l'accueil, transmis par courriel lors de réservation et sur le site Internet du Parc. Sur le plan de la sécurité, il est à noter que le Parc peut, exceptionnellement, procéder à un remboursement ou à un déplacement de réservation lorsqu'il est contraint de fermer des sentiers pour des raisons de sécurité (ex. : conditions météorologiques dangereuses, inondation, indice de feu élevé).

2.13 Révision du plan d'urgence

Ce document doit être révisé au minimum une fois par année, et après tout incident majeur ou changement significatif aux infrastructures, au personnel-clé ou aux activités offertes.

Version	3.1 — Refonte intégrée (Plan d'urgence, gestion de crise et gestion des risques)
Date de la présente révision	15 juillet 2026
Prochaine révision prévue	Avril 2028



PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE GENTILLY

Marche. Roule. Respire!

PARTIE III

PLAN DE GESTION DES RISQUES PAR ACTIVITÉ



3.0 Méthodologie et cadre de référence

Cette partie constitue le plan de gestion des risques du Parc régional de la rivière Gentilly. Chaque activité offerte explicitement à la clientèle est traitée dans une fiche distincte comprenant : la description de l'activité, les conditions préalables et l'évaluation de la clientèle, les risques inhérents (conditions météorologiques, environnement, pratique de l'activité et clientèle) accompagnés du niveau de risque, des mesures d'élimination ou de réduction et du responsable de l'application, les critères d'annulation ou de report, les équipements de sécurité requis, et la formation minimale du personnel encadrant.

Le niveau de risque est pondéré selon l'échelle Faible / Moyen / Élevé, en tenant compte de la probabilité d'occurrence et de la gravité des conséquences. Le traitement de chaque mesure (où l'information est consignée : Guide de briefing de sécurité, fiche technique, affichage) est précisé et tenu à jour par le comité de gestion des risques.

3.1 Informations générales applicables à l'ensemble des activités sur sentier

Ondago et information sur l'état des sentiers

Le Parc recommande à toute la clientèle de télécharger l'application Ondago avant le départ afin d'avoir accès à l'itinéraire des sentiers hors ligne, même en l'absence de réseau cellulaire en forêt. Cette recommandation s'applique à toutes les activités sur sentier, à l'exception de la piste d'hébertisme.

La clientèle peut consulter à distance une application sur le site Internet du Parc indiquant l'état des sentiers, mise à jour quotidiennement. Le poste téléphonique 1 (à l'accueil) donne également accès aux conditions de sentiers, mises à jour chaque matin. Un tableau blanc à l'accueil affiche en tout temps les conditions de sentiers et la météo du jour.

Accueil, présentation des circuits et recommandations

Le Parc ne tient pas de registre de départ en sentier. Lors de l'inscription ou de la location, le personnel prend toutefois le temps de présenter les circuits à la clientèle, de valider avec elle le type de sentier et le niveau de difficulté recherchés, et de formuler des recommandations adaptées à son expérience. Il est également recommandé au client qu'une personne de son entourage soit avisée de son itinéraire, et l'heure d'arrivée de la noirceur est rappelée lorsque le départ a lieu en fin de journée. La randonnée de nuit est interdite en tout temps sur l'ensemble du territoire.

Chiens sur le site

Les chiens sont acceptés partout sur le site du Parc, tenus en laisse en tout temps, sauf dans les sentiers équestres et dans les sentiers de vélo de montagne et de fatbike, où ils sont interdits.

Bonnes pratiques rappelées à la clientèle qui circule avec un chien :

- Garder le chien en laisse courte en tout temps, particulièrement à proximité des aires de jeux, des enclos du secteur équestre et des zones de forte affluence (accueil, blocs sanitaires, aires de pique-nique).
- Ramasser systématiquement les excréments et en disposer aux endroits prévus.
- Ne jamais laisser un chien sans surveillance, attaché seul à un site ou dans un véhicule.

- Garder une distance sécuritaire avec les chevaux du secteur équestre; un chien qui aboie ou s'approche trop près peut effrayer une monture et causer un accident.

Accessibilité et clientèles ayant des besoins particuliers

Le Parc s'engage à offrir à l'ensemble de sa clientèle un accueil respectueux, courtois, sécuritaire et inclusif. La Politique d'accueil et de service encadre l'accueil et le service des personnes ayant des contraintes ou des besoins particuliers afin de favoriser leur participation aux activités et leur accès aux services du Parc, dans la mesure des capacités, des installations et des exigences de sécurité applicables.

Le pictogramme « Personne à mobilité réduite » identifie sur la carte des sentiers les départs et installations accessibles (dont le départ du sentier 2, secteur accueil Sainte-Marie-de-Blandford). Le personnel d'accueil et de location précise, sur demande, les activités et équipements de location (luge, vélos adaptés selon disponibilité, etc.) pouvant être adaptés aux besoins particuliers de la clientèle, dans le respect des limites de sécurité applicables à chaque activité.

Voir la politique complète (principes d'accueil, demande d'adaptation, limites liées à la sécurité) à la Partie II, section 2.4.

Véhicules tout-terrain et chasse

Les véhicules tout-terrain (VTT) autres que ceux du Parc sont interdits sur l'ensemble du territoire. Aucune activité de chasse n'est permise sur le site. Par mesure de précaution pendant la période de chasse en périphérie du territoire, le sentier équestre no 32 et une petite section du sentier de vélo no 25 sont fermés, avec affichage adéquat aux abords.

Qualité de l'eau de la rivière

La qualité de l'eau de la rivière Gentilly est sous la supervision de l'organisme GROBEC (Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour). Aucun avis d'algues ou de contamination parasitaire n'est en vigueur et l'eau est considérée baignable; toutefois, le Parc n'en fait pas la promotion et indique clairement qu'aucune baignade surveillée n'est offerte sur le site.

3.2 Activités offertes explicitement à la clientèle

Le Parc régional de la rivière Gentilly offre explicitement les activités suivantes, chacune faisant l'objet d'une fiche de gestion des risques distincte à la section 3.3 :

- Vélo de montagne (été)
- Vélo sur neige — Fatbike (hiver)
- Randonnée pédestre (été et hiver)
- Raquette (hiver)
- Ski Hok (hiver)
- Ski de fond (hiver)
- Randonnée équestre — aire de repos Le Petit Trot (juin à octobre)
- Piste d'hébertisme — parcours de 19 modules (accessible à l'année)
- Pêche — rivières Beaudet et Gentilly
- Pumptrack et vélos d'équilibre — Les P'tits Rouleux (été)

- Camping, chalets et prêt-à-camper (toute l'année)
- Chapiteau et événements de groupe

Toute activité pratiquée librement par la clientèle sur le territoire, en dehors de celles énumérées ci-dessus, demeure couverte par le Plan d'urgence général (Partie II) et par l'annexe « Reconnaissance et prévention des risques spécifiques ».

3.3 Fiches de gestion des risques par activité

3.3.1 Vélo de montagne

Saison de pratique : Été (mai à octobre, selon conditions)

Le Parc offre un réseau de sentiers de vélo de montagne entretenus, de niveaux variés (initiation à expert), avec location de vélos à simple et double suspension, vélos enfant et vélos d'équilibre (Strider) à l'accueil.

Conditions préalables, admission et clientèle

- Port du casque obligatoire en tout temps sur les sentiers (prêté par le Parc avec la location).
- Expérience en vélo de montagne validée par l'employé, adaptée au sentier choisi.
- Casque correctement ajusté et attaché : la courroie ne doit pas pouvoir passer par-dessus le menton.
- Freins avant et arrière fonctionnels et selle ajustée à la taille du client, vérifiés avant le départ.
- Avoir de l'eau et la carte des sentiers téléchargée ou papier (réseau cellulaire limité sur le terrain).
- Les jeunes de 18 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.
- Dépôt de 200 \$ par carte de crédit exigé pour toute location; aucun dépôt en argent comptant.
- Formulaire de location d'équipement (vélo de montagne et/ou fatbike) et, pour les groupes non encadrés par un employé (« Petits Rouleurs » ou groupes en milieu naturel), la décharge de responsabilité applicable doit être lue, complétée et signée avant le départ.
- Les chiens sont interdits sur les sentiers de vélo de montagne et de fatbike.
- Le personnel présente les circuits à la clientèle lors de l'inscription ou de la location, valide avec elle le type de sentier et le niveau de difficulté recherchés, et formule des recommandations adaptées à son expérience (démarche appliquée à toutes les activités du Parc).
- Il est recommandé au client qu'une personne de son entourage soit avisée de son itinéraire; l'heure d'arrivée de la noirceur est rappelée lorsque le départ a lieu en fin de journée.
- Téléchargement de l'application Ondago fortement recommandé avant le départ, afin de disposer de l'itinéraire des sentiers hors ligne malgré l'absence de réseau cellulaire en forêt.
- Des cartes affichées dans les sentiers indiquent la position de l'utilisateur (« vous êtes ici »), avec un affichage par numéro et couleur propre à chaque sentier.
- L'état des sentiers est consultable à distance via l'application du site Internet (mise à jour quotidienne), par le poste téléphonique 1 à l'accueil (mise à jour chaque matin), et sur le tableau blanc affiché à l'accueil (conditions de sentiers et météo du jour).
- Consulter le Guide de briefing de sécurité AMVRG (document interne) pour le script complet destiné à la clientèle; les employés doivent le maîtriser et le communiquer, en tout ou en partie, à chaque location ou départ.

Risques inhérents aux conditions météorologiques

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Malaises causés par le soleil (coup de chaleur, déshydratation, coup de soleil)	Moyen	Rappeler d'apporter de l'eau; recommander crème solaire et pauses à l'ombre; briefing avant départ (voir Guide de briefing).	Responsable de location / patrouilleur
Chute, collision ou perte de contrôle associée à la pluie ou à une surface détériorée (boue)	Moyen	Fermer ou limiter l'accès aux sections les plus techniques par temps de pluie; affichage à l'accueil et sur le tableau blanc.	Responsable du terrain / patrouilleur

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Foudre / orage électrique	Élevé	Suivre les alertes météo Environnement Canada; faire évacuer les sentiers par talkie-walkie et rappeler les usagers vers l'accueil dès qu'un orage est prévu.	Responsable du terrain / patrouilleur
Inondation / montée des eaux de la rivière	Moyen	Suivre le niveau d'eau de la rivière; fermer les sections de sentiers riveraines concernées en cas de crue et l'indiquer au tableau des conditions.	Responsable du terrain / patrouilleur
Bourrasques de vent (chute de branches)	Moyen	Inspection des sentiers après tout épisode de vent violent avant réouverture.	Responsable du terrain / patrouilleur

Risques inhérents à l'environnement

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Collision avec un piéton, un autre cycliste ou un obstacle du parcours (arbre, roche, racine, pont de bois)	Moyen	Signalisation de la difficulté des sentiers; affichage « sentier partagé vélo et pédestre, à sens inverse » disposé pour être visible de face par chaque groupe d'usagers; entretien régulier des sentiers et des ponceaux.	Responsable du terrain / patrouilleur
Piqûres d'insectes (guêpes, abeilles, mouches à chevreuil)	Faible	Trousse de premiers soins mobile disponible; informer la clientèle allergique de se présenter à l'accueil avant le départ.	Responsable de location / patrouilleur
Herbe à puce en bordure de sentier	Faible	Débroussaillage régulier des abords de piste par l'équipe terrain. Affichage.	Responsable du terrain / patrouilleur
Corps étranger dans l'œil (insecte, boue, branche)	Faible	Recommander le port de lunettes de protection pour les sentiers techniques.	Responsable de location / patrouilleur

Risques inhérents à la pratique de l'activité

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Bris mécanique (dérailleur, chaîne, freins, pédalier, crevaisson)	Moyen	Inspection de chaque vélo avant chaque location (freins, pneus, dérailleur) selon la feuille de suivi d'entretien; registre tenu à l'accueil.	Responsable logistique / accueil
Chute ou perte de contrôle causée par une mauvaise manœuvre, un trou ou des débris sur la piste	Moyen	Classification et affichage du niveau de difficulté à chaque tête de sentier; patrouille régulière de l'équipe terrain.	Responsable du terrain / patrouilleur

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Coincement du pantalon dans le pédalier ou le dérailleur	Faible	Recommander un pantalon ajusté ou une bande de mollet à la location.	Responsable de la location / patrouilleur
Blessures à la tête, au visage ou à la colonne cervicale suite à une chute	Élevé	Port du casque obligatoire et vérifié avant le départ; trousse de premiers soins et secouriste disponible sur appel radio.	Responsable de location / patrouilleur
Vitesse excessive dans les descentes ou les virages	Moyen	Rappel du briefing de sécurité sur l'adaptation de la vitesse au type de sentier et au niveau du cycliste.	Responsable de location / patrouilleur

Risques inhérents à la clientèle

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Inexpérience ou surestimation du niveau technique du sentier choisi	Moyen	Valider l'expérience du client à la location; recommander un sentier adapté selon la démarche standard d'accueil.	Responsable de location / patrouilleur
Non-respect du port du casque ou des consignes de sécurité	Moyen	Vérification visuelle du port du casque au départ; refus de location en cas de non-respect répété.	Responsable de location / patrouilleur
Groupe non encadré (Petits Rouleurs ou groupe en milieu naturel) mal informé des limites de responsabilité	Moyen	Faire signer la décharge de responsabilité applicable avant le départ; remettre un talkie-walkie et une trousse de premiers soins au seul responsable désigné du groupe (non remis individuellement).	Responsable de location / patrouilleur

Critères d'annulation ou de report de l'activité

Orage électrique en cours ou annoncé dans l'heure; sentiers rendus impraticables par la pluie (boue, ornières); inondation ou montée des eaux touchant un secteur riverain; fermeture ciblée du sentier 25 pendant la période de chasse (petite section).

Équipements de sécurité, vérification et entretien

Casques de vélo (vérifiés et désinfectés entre chaque location), trousses de premiers soins mobiles, talkies-walkies pour l'équipe terrain, vélos inspectés selon la feuille de suivi d'entretien.

Formation et compétences minimales du personnel encadrant

Personnel affecté à la location : maîtrise du Guide de briefing de sécurité (script, vérifications avant départ, consignes techniques de base — réglage de selle, freinage, changement de vitesses), RCR/DEA, connaissance du réseau de sentiers et des niveaux de difficulté. Ces compétences de base (accueil, évaluation du client, vérification de l'équipement, rappel météo et heure de retour) s'appliquent, adaptées, à l'ensemble des activités du Parc.

3.3.2 Vélo sur neige (Fatbike)

Saison de pratique : Hiver (décembre à mars, selon enneigement)

Pratique du vélo sur neige sur les sentiers damés du Parc, en cohabitation avec les raquetteurs, skieurs et marcheurs selon les secteurs autorisés.

Conditions préalables, admission et clientèle

- Port du casque OBLIGATOIRE en tout temps sur les sentiers.
- Vêtements chauds superposés exigés.
- Priorité de piste : céder le passage aux marcheurs et raquetteurs dans les descentes.
- Dépôt de 200 \$ par carte de crédit exigé pour toute location; aucun dépôt en argent comptant.
- Formulaire de location d'équipement (vélo de montagne et/ou fatbike) et, pour les groupes non encadrés par un employé, la décharge de responsabilité applicable doit être lue, complétée et signée avant le départ.
- Les chiens sont interdits sur les sentiers de fatbike.
- Le personnel présente les circuits à la clientèle lors de l'inscription ou de la location, valide avec elle le type de sentier et le niveau de difficulté recherchés, et formule des recommandations adaptées à son expérience (démarche appliquée à toutes les activités du Parc).
- Il est recommandé au client qu'une personne de son entourage soit avisée de son itinéraire; l'heure d'arrivée de la noirceur est rappelée lorsque le départ a lieu en fin de journée.
- Téléchargement de l'application Ondago fortement recommandé avant le départ, afin de disposer de l'itinéraire des sentiers hors ligne malgré l'absence de réseau cellulaire en forêt.
- Des cartes affichées dans les sentiers indiquent la position de l'utilisateur (« vous êtes ici »), avec un affichage par numéro et couleur propre à chaque sentier.
- L'état des sentiers est consultable à distance via l'application du site Internet (mise à jour quotidienne), par le poste téléphonique 1 à l'accueil (mise à jour chaque matin), et sur le tableau blanc affiché à l'accueil (conditions de sentiers et météo du jour).
- Consulter le Guide de briefing de sécurité AMVRG (document interne) pour le script complet destiné à la clientèle; les employés doivent le maîtriser et le communiquer, en tout ou en partie, à chaque location ou départ.

Risques inhérents aux conditions météorologiques

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Malaises causés par le froid (hypothermie, engelures)	Moyen	Rappel de bien superposer les couches de vêtements; limiter la durée d'exposition lors de grands froids.	Responsable de location / patrouilleur
Chute, collision ou perte de contrôle liée à une surface glacée, molle ou non damée	Moyen	Damage régulier des sentiers de fatbike; affichage de l'état des pistes à l'accueil et au tableau blanc.	Responsable du terrain / service client
Tempête de neige, blizzard, noirceur précoce	Élevé	Fermeture préventive des sentiers en cas d'avis de tempête; rappel de terminer les sorties avant la noirceur.	Responsable du terrain / service client

Risques inhérents à l'environnement

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Collision avec un piéton, un raquetteur ou un autre usager sur un sentier multi-usage	Moyen	Signalisation claire des sentiers dédiés; rappel des priorités de piste à la location.	Responsable du terrain / patrouilleur
Obstacles cachés sous la neige (racines, roches)	Faible	Inspection des sentiers en début de saison et après chaque chute de neige importante.	Responsable du terrain / patrouilleur

Risques inhérents à la pratique de l'activité

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Bris mécanique (dérailleur, chaîne, freins, pédalier, crevaillon)	Moyen	Inspection de chaque vélo avant location selon la feuille de suivi d'entretien; pression des pneus adaptée à la neige.	Responsable logistique / accueil
Coincement du pantalon dans le pédalier ou le dérailleur	Faible	Recommander un pantalon ajusté à la location.	Responsable de location / patrouilleur
Chute pouvant causer des blessures (tête, poignets)	Moyen	Port du casque obligatoire pour tous; trousse de premiers soins disponible sur appel radio.	Responsable de location / patrouilleur

Risques inhérents à la clientèle

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Manque d'expérience en conduite hivernale (glace, poudreuse)	Moyen	Recommandations verbales à la location selon le niveau du client; suggestion des sentiers les moins techniques.	Responsable de location / patrouilleur
Habillement inadéquat pour le froid	Moyen	Vérification visuelle à l'accueil; recommander de reporter la sortie si mal équipé.	Responsable de location / patrouilleur
Groupe non encadré mal informé des limites de responsabilité	Moyen	Faire signer la décharge de responsabilité applicable avant le départ; remettre un talkie-walkie et une trousse de premiers soins au seul responsable désigné du groupe.	Responsable service client

Critères d'annulation ou de report de l'activité

Tempête de neige ou blizzard en cours; froid extrême avec indice éolien dangereux; sentiers non damés ou glace vive non traitée.

Équipements de sécurité, vérification et entretien

Fatbikes inspectés et adaptés à la neige (pression des pneus réduite), casques (port obligatoire), talkies-walkies, trousse de premiers soins mobile. Motoneige disponible et prête à être utilisée.

Formation et compétences minimales du personnel encadrant

Personnel à la location : Guide de briefing de sécurité, RCR/DEA, connaissances de base en gelures/hypothermie, procédure d'inspection hivernale des vélos (feuille de suivi d'entretien).

3.3.3 Randonnée pédestre (été) et randonnée pédestre hivernale

Saison de pratique : Toute l'année

Réseau de six sentiers pédestres balisés, du niveau facile au difficile (sentier 1 : 2,1 km, 1 h; sentier 2 : 1,1 km, 20-30 min; sentier 3 : 650 m, 1,3 km aller-retour, 30 min; sentier 4 : 726 m, 30 min; sentier 5 : 6,7 km, 2 h; sentier 6 : 6,5 km, 2 h), ainsi que le Grand Tronc (sentier no 30, 1,8 km aller-retour), partagé avec les cyclistes. Le départ du sentier 2 (secteur accueil) est identifié accessible aux personnes à mobilité réduite; voir Partie II, section 2.4, « Accessibilité et clientèles ayant des contraintes ou des besoins particuliers ». En hiver seul les sentiers 1-2 et 3 sont accessible à pied ou avec crampon, les autres sont en raquette obligatoire.

Conditions préalables, admission et clientèle

- Aucune limite d'âge ni équipement obligatoire.
- Être adéquatement chaussé et équipé selon la saison (crampons l'hiver sur demande).
- Avoir de l'eau, surtout pour les sentiers plus longs (sentiers 5 et 6).
- Chiens admis en laisse sur les sentiers pédestres; interdits dans les sentiers équestres et de vélo.
- La randonnée de nuit est interdite en tout temps sur l'ensemble du réseau.
- Demeurer en tout temps dans les sentiers balisés.
- Sur le Grand Tronc (sentier no 30 équestre), être attentif à la présence de cyclistes et chevaux circulant; signalisation en conséquence.
- Personnes à mobilité réduite : départ accessible identifié au sentier 2 (secteur accueil); le personnel précise sur demande les autres installations accessibles.
- Le personnel présente les circuits à la clientèle lors de l'inscription ou de la location, valide avec elle le type de sentier et le niveau de difficulté recherchés, et formule des recommandations adaptées à son expérience (démarche appliquée à toutes les activités du Parc).
- Il est recommandé au client qu'une personne de son entourage soit avisée de son itinéraire; l'heure d'arrivée de la noirceur est rappelée lorsque le départ a lieu en fin de journée.
- Téléchargement de l'application Ondago fortement recommandé avant le départ, afin de disposer de l'itinéraire des sentiers hors ligne malgré l'absence de réseau cellulaire en forêt.
- Des cartes affichées dans les sentiers indiquent la position de l'utilisateur (« vous êtes ici »), avec un affichage par numéro et couleur propre à chaque sentier.
- L'état des sentiers est consultable à distance via l'application du site Internet (mise à jour quotidienne), par le poste téléphonique 1 à l'accueil (mise à jour chaque matin), et sur le tableau blanc affiché à l'accueil (conditions de sentiers et météo du jour).
- Consulter le Guide de briefing de sécurité AMVRG (document interne) pour le script complet destiné à la clientèle; les employés doivent le maîtriser et le communiquer, en tout ou en partie, à chaque location ou départ.

Risques inhérents aux conditions météorologiques

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Malaises causés par le soleil (été) ou le froid (hiver)	Moyen	Mention des conseils saisonniers à l'accueil (hydratation l'été, superposition de vêtements l'hiver).	Responsable de location / patrouilleur

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Foudre / orage électrique	Élevé	Rappel de se mettre à l'abri au premier signe d'orage et d'éviter les sommets dégagés et les arbres isolés.	Responsable de location / patrouilleur
Inondation / montée des eaux de la rivière	Moyen	Suivre le niveau d'eau; fermer les sections de sentiers riveraines concernées en cas de crue et l'indiquer au tableau des conditions.	Responsable du terrain / service client
Noirceur	Élevé	La randonnée de nuit est interdite en tout temps; rappel systématique de l'heure d'arrivée de la noirceur lors d'un départ en fin de journée.	Responsable de location / patrouilleur

Risques inhérents à l'environnement

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Rencontre avec la faune sauvage	Faible	Affichage des consignes de cohabitation avec la faune; rappel de garder ses distances et de ne pas nourrir les animaux.	Responsable du terrain / patrouilleur
Piqûres d'insectes et herbe à puce	Faible	Entretien des abords de sentiers; affichage des consignes de prévention.	Responsable du terrain / patrouilleur
Terrain accidenté, racines, surfaces glacées l'hiver	Moyen	Entretien des sentiers; sablage ou balisage des zones glacées aux abords des bâtiments et escaliers d'accès aux chutes.	Responsable du terrain / patrouilleur
Croisement avec des cyclistes, notamment sur le Grand Tronc (sentier no 30)	Moyen	Signalisation dédiée; rappel que des cyclistes peuvent circuler à sens inverse dans certains secteurs.	Responsable du terrain / patrouilleur

Risques inhérents à la pratique de l'activité

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Chute pouvant causer une blessure (foulure, fracture)	Moyen	Trousse de premiers soins mobile disponible; patrouilleur joignable par talkie-walkie.	Responsable de location / patrouilleur
Désorientation sur les sentiers plus longs ou moins fréquentés (sentiers 5 et 6)	Moyen	Cartes de sentiers affichées en continu (« vous êtes ici », numéro et couleur par sentier), avec points de rassemblement R1 à R5 identifiés; recommandation personnalisée du sentier à l'inscription; aucun registre de départ n'est tenu, la validation se fait donc à l'accueil avant le départ.	Responsable de location / patrouilleur

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Essoufflement chronique / faiblesse musculaire (incapacité à terminer le parcours)	Faible	Afficher la distance et la difficulté de chaque sentier à la tête de départ et le long du trajet.	Responsable du terrain / patrouilleur

Risques inhérents à la clientèle

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Manque de planification (eau, vêtements, horaire de fermeture du Parc)	Faible	Rappeler l'heure de fermeture et la météo du jour à l'accueil (tableau blanc).	Responsable de location / patrouilleur
Consommation d'alcool ou de drogue avant une randonnée	Faible	Politique de sécurité rappelée à l'accueil; intervention du personnel si comportement à risque observé.	Responsable de location / patrouilleur

Critères d'annulation ou de report de l'activité

Orage électrique en cours; inondation ou montée des eaux touchant un secteur riverain; alerte de chaleur accablante ou de grand froid; sentiers fermés pour entretien après une tempête.

Équipements de sécurité, vérification et entretien

Cartes de sentiers affichées et remises au besoin, trousse de premiers soins mobiles, talkies-walkies pour l'équipe terrain. Motoneige disponible et prête à être utilisée.

Formation et compétences minimales du personnel encadrant

Personnel d'accueil et de terrain : Guide de briefing de sécurité, orientation sur le réseau de six sentiers (0,7 à 7 km), RCR/DEA, procédure Code Jaune (personne égarée).

3.3.4 Raquette

Saison de pratique : Hiver

Location et pratique de la raquette sur un réseau de quatre sentiers hivernaux balisés du Parc, de niveaux faciles à intermédiaires, variant de 0,7 à 7 km.

Conditions préalables, admission et clientèle

- Choisir un sentier adapté à son niveau d'expérience et à sa condition physique, avec l'aide du personnel.
- Raquettes ajustées au type de botte du client.
- Vêtements en couches, adaptés au froid.
- Chiens admis en laisse sur les sentiers de raquette.
- Le personnel présente les circuits à la clientèle lors de l'inscription ou de la location, valide avec elle le type de sentier et le niveau de difficulté recherchés, et formule des recommandations adaptées à son expérience (démarche appliquée à toutes les activités du Parc).
- Il est recommandé au client qu'une personne de son entourage soit avisée de son itinéraire; l'heure d'arrivée de la noirceur est rappelée lorsque le départ a lieu en fin de journée.
- Téléchargement de l'application Ondago fortement recommandé avant le départ, afin de disposer de l'itinéraire des sentiers hors ligne malgré l'absence de réseau cellulaire en forêt.
- Des cartes affichées dans les sentiers indiquent la position de l'utilisateur (« vous êtes ici »), avec un affichage par numéro et couleur propre à chaque sentier.
- L'état des sentiers est consultable à distance via l'application du site Internet (mise à jour quotidienne), par le poste téléphonique 1 à l'accueil (mise à jour chaque matin), et sur le tableau blanc affiché à l'accueil (conditions de sentiers et météo du jour).
- Consulter le Guide de briefing de sécurité AMVRG (document interne) pour le script complet destiné à la clientèle; les employés doivent le maîtriser et le communiquer, en tout ou en partie, à chaque location ou départ.

Risques inhérents aux conditions météorologiques

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Malaises causés par le froid (hypothermie, engelures)	Moyen	Mention des conseils de superposition de vêtements; recommander de limiter la sortie par grand froid.	Responsable de location / patrouilleur
Précipitations, tempête de neige ou blizzard	Moyen	Suivre les prévisions; fermeture préventive des sentiers éloignés en cas d'avis de tempête, indiquée au tableau blanc.	Responsable du terrain / service client
Noirceur précoce	Faible	Mention de l'heure de fermeture des sentiers; rappel de l'heure d'arrivée de la noirceur lors d'un départ en fin de journée.	Responsable de location / patrouilleur

Risques inhérents à l'environnement

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Chute sur surface glacée	Moyen	Entretien et balisage des sentiers; recommander des raquettes à crampons sur glace vive.	Responsable du terrain / patrouilleur

Risques inhérents à la pratique de l'activité

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Chute pouvant causer des blessures (foulure, fracture, ecchymose)	Faible	Trousse de premiers soins mobile; patrouilleur joignable par talkie-walkie.	Responsable du terrain / patrouilleur
Fatigue extrême, étourdissements, essoufflement inhabituel (surexertion)	Moyen	Rappel au client, dans le briefing, de s'arrêter et de revenir tranquillement vers l'accueil en cas de malaise; sentier adapté au niveau réel du groupe.	Responsable de location / patrouilleur
Blessures liées au matériel (fixation inadéquate au type de botte)	Faible	Vérification de l'ajustement des raquettes avant location.	Responsable de location / patrouilleur

Risques inhérents à la clientèle

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Manque de planification du parcours ou de connaissance du réseau	Faible	Recommandation d'un parcours adapté au niveau du client à la location.	Responsable de location / patrouilleur
Habillement inadéquat pour le froid	Faible	Rappel de l'importance des vêtements en couches dans le briefing de sécurité.	Responsable de location / patrouilleur

Critères d'annulation ou de report de l'activité

Tempête de neige, blizzard ou froid extrême avec indice éolien dangereux; sentiers non balisés ou glace vive non traitée.

Équipements de sécurité, vérification et entretien

Raquettes et bâtons inspectés et ajustés avant location, cartes de sentiers affichées, trousse de premiers soins mobiles.

Formation et compétences minimales du personnel encadrant

Personnel à la location : Guide de briefing de sécurité, RCR/DEA, notions de base sur l'hypothermie, les engelures et la surexertion.

3.3.5 Ski Hok

Saison de pratique : Hiver

Le Ski Hok est un ski-raquette court et large. Le Parc offre sept sentiers de niveaux faciles à intermédiaires, variant de 1,5 à 7 km; le Parc recommande l'utilisation du réseau de sentiers de fatbike pour cette activité, le sentier no 2 étant privilégié pour les jeunes et le sentier no 27 étant exclusivement hivernal.

Conditions préalables, admission et clientèle

- Aucune expérience préalable requise; un minimum de technique (glisse, freinage, virage simple) est démontré par le personnel avant le départ.
- Équipement ajusté à la taille du client; sentier choisi selon son niveau.
- Vêtements en couches, adaptés au froid.
- Le personnel présente les circuits à la clientèle lors de l'inscription ou de la location, valide avec elle le type de sentier et le niveau de difficulté recherchés, et formule des recommandations adaptées à son expérience (démarche appliquée à toutes les activités du Parc).
- Il est recommandé au client qu'une personne de son entourage soit avisée de son itinéraire; l'heure d'arrivée de la noirceur est rappelée lorsque le départ a lieu en fin de journée.
- Téléchargement de l'application Ondago fortement recommandé avant le départ, afin de disposer de l'itinéraire des sentiers hors ligne malgré l'absence de réseau cellulaire en forêt.
- Des cartes affichées dans les sentiers indiquent la position de l'utilisateur (« vous êtes ici »), avec un affichage par numéro et couleur propre à chaque sentier.
- L'état des sentiers est consultable à distance via l'application du site Internet (mise à jour quotidienne), par le poste téléphonique 1 à l'accueil (mise à jour chaque matin), et sur le tableau blanc affiché à l'accueil (conditions de sentiers et météo du jour).
- Consulter le Guide de briefing de sécurité AMVRG (document interne) pour le script complet destiné à la clientèle; les employés doivent le maîtriser et le communiquer, en tout ou en partie, à chaque location ou départ.

Risques inhérents aux conditions météorologiques

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Malaises causés par le froid (hypothermie, engelures)	Moyen	Mention des conseils de superposition de vêtements à l'accueil.	Responsable de location / patrouilleur
Précipitations, tempête de neige, verglas	Moyen	Suivre les prévisions; fermeture préventive en cas d'avis de tempête ou de verglas.	Responsable de location / service client

Risques inhérents à l'environnement

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Chute sur surface glacée ou obstacles cachés sous la neige	Faible	Entretien des sentiers désignés (réseau fatbike); retrait des branches tombées après le vent.	Responsable du terrain / patrouilleur

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Cohabitation avec les cyclistes sur neige (sentiers partagés avec le réseau fatbike)	Faible	Signalisation « sentier partagé » disposée pour être visible de face par chaque groupe d'utilisateurs.	Responsable du terrain / patrouilleur

Risques inhérents à la pratique de l'activité

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Chute pouvant causer des blessures (foulure, ecchymose)	Faible	Trousse de premiers soins mobile disponible; patrouilleur joignable par talkie-walkie.	Responsable du terrain / patrouilleur
Blessures liées au matériel (fixations, bâtons)	Faible	Vérification de l'équipement avant location.	Responsable logistique / accueil
Surexertion sur les sentiers plus longs (jusqu'à 7 km)	Moyen	Recommandation d'un sentier adapté (sentier no 2 pour les jeunes) et rappel de revenir tranquillement en cas de fatigue.	Responsable de location / patrouilleur

Risques inhérents à la clientèle

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Inexpérience avec ce type d'équipement (nouveau pour la clientèle)	Faible	Démonstration des techniques de base à la location par le personnel d'accueil.	Responsable de location / service client

Critères d'annulation ou de report de l'activité

Tempête de neige, verglas ou froid extrême avec indice éolien dangereux.

Équipements de sécurité, vérification et entretien

Ski Hok et bâtons inspectés et ajustés avant location, trousse de premiers soins mobiles, talkies-walkies. Motoneige disponible et prête à être utilisée.

Formation et compétences minimales du personnel encadrant

Personnel à la location : Guide de briefing de sécurité, démonstration de base de l'équipement (glisse, freinage, virage), RCR/DEA.

3.3.6 Ski de fond

Saison de pratique : Hiver

Piste de ski de fond tracée d'environ 7 km, accessible par l'entrée Sainte-Gertrude. Le secteur Sainte-Gertrude est également accessible via le Grand Tronc (portion d'accès non tracée), pour un total de 8 km de piste tracée.

Conditions préalables, admission et clientèle

- Chaussage et fixation des skis vérifiés avant le départ.
- Connaître et respecter le sens de circulation sur la piste tracée.
- Vêtements en couches, adaptés au froid.
- Choisir un sentier adapté à son niveau d'expérience et sa condition physique.
- Le personnel présente les circuits à la clientèle lors de l'inscription ou de la location, valide avec elle le type de sentier et le niveau de difficulté recherchés, et formule des recommandations adaptées à son expérience (démarche appliquée à toutes les activités du Parc).
- Il est recommandé au client qu'une personne de son entourage soit avisée de son itinéraire; l'heure d'arrivée de la noirceur est rappelée lorsque le départ a lieu en fin de journée.
- Téléchargement de l'application Ondago fortement recommandé avant le départ, afin de disposer de l'itinéraire des sentiers hors ligne malgré l'absence de réseau cellulaire en forêt.
- Des cartes affichées dans les sentiers indiquent la position de l'utilisateur (« vous êtes ici »), avec un affichage par numéro et couleur propre à chaque sentier.
- L'état des sentiers est consultable à distance via l'application du site Internet (mise à jour quotidienne), par le poste téléphonique 1 à l'accueil (mise à jour chaque matin), et sur le tableau blanc affiché à l'accueil (conditions de sentiers et météo du jour).
- Consulter le Guide de briefing de sécurité AMVRG (document interne) pour le script complet destiné à la clientèle; les employés doivent le maîtriser et le communiquer, en tout ou en partie, à chaque location ou départ.

Risques inhérents aux conditions météorologiques

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Malaises causés par le froid (hypothermie, engelures)	Moyen	Mention des conseils de superposition de vêtements; limiter la durée d'exposition par grand froid.	Responsable de location / patrouilleur
Précipitations, verglas, blizzard	Moyen	Traçage des pistes ajusté selon les conditions; fermeture préventive en cas d'avis de tempête.	Responsable du terrain / bénévole

Risques inhérents à l'environnement

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Chute causée par une piste mal tracée ou glacée	Moyen	Traçage régulier des sentiers; retrait rapide de la signalisation en cas de piste non sécuritaire.	Responsable du terrain / bénévole

Risques inhérents à la pratique de l'activité

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Chute sur la piste tracée	Faible	Trousse de premiers soins mobile disponible; patrouilleur joignable par talkie-walkie.	Responsable de location
Blessures liées au matériel (bâtons, fixations, skis)	Faible	Vérification de l'équipement avant location.	Responsable de location
Surexertion, particulièrement chez une clientèle moins expérimentée	Moyen	Recommandation d'un parcours adapté au niveau du client lors de la location; rappel de s'arrêter en cas de fatigue inhabituelle.	Responsable de location

Risques inhérents à la clientèle

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Non-respect du sens de circulation sur la piste tracée	Faible	Rappel systématique dans le briefing de sécurité; signalisation en piste.	Responsable de location

Critères d'annulation ou de report de l'activité

Tempête de neige, blizzard, verglas ou froid extrême avec indice éolien dangereux; pistes non tracées.

Équipements de sécurité, vérification et entretien

Skis, bâtons et fixations inspectés avant location, cartes de sentiers, trousses de premiers soins mobiles.

Formation et compétences minimales du personnel encadrant

Personnel à la location : Guide de briefing de sécurité, RCR/DEA, notions de base sur l'hypothermie et les engelures, connaissance du traçage des pistes du secteur Sainte-Gertrude.

3.3.7 Randonnée équestre — Aire de repos Le Petit Trot

Saison de pratique : Juin à octobre

L'aire de repos Le Petit Trot, accessible par l'entrée Sainte-Gertrude (5125, des Chênes, Bécancour), offre des installations pour cavaliers randonneurs : 6 terrains avec boxes 3 services, 10 terrains avec enclos 2 services, pavillon sanitaire, et plus de 35 km de sentiers équestres. Les sentiers sont adaptés aux cavaliers à la selle seulement (la plupart ne conviennent pas à l'attelage). Les usagés arrivent avec leurs propres chevaux.



Plan de l'aire de repos Le Petit Trot — voir aussi Partie II, section 2.6.

Conditions préalables, admission et clientèle

- Cavaliers débutants à avancer ayant des connaissances en équitation de plein air en terrain varié et leurs chevaux.
- Test Coggins recommandé pour les séjournants depuis 2025 — il n'est plus obligatoire.
- Port du casque fortement recommandé pour toute activité équestre.
- Les jeunes de 18 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.
- Circulation permise uniquement du lever au coucher du soleil — aucune randonnée de nuit.
- Une personne doit rester avec les chevaux en tout temps; ils ne peuvent jamais être laissés seuls, même attachés.
- Formulaires de reconnaissance et acceptation des risques et de règlement de l'aire de repos à retourner par courriel avant le séjour ou la journée.
- Assurance responsabilité civile couvrant tous les cavaliers (journaliers et séjournants).
- Les chiens tranquilles sont admis sur le site en laisse mais interdits dans les sentiers équestres.
- Circuler en file dans les sentiers du camping; privilégier de petits groupes (3 à 4 chevaux) avec espacement entre les groupes.
- Certains sentiers, dont le chemin principal (Grand Tronc), sont partagés avec piétons et cyclistes — prudence requise, particulièrement à proximité des zones de jeux pour enfants et de la piste d'hébertisme. Utiliser la zone de repos dédié pour les chevaux lors d'arrêt.

- Le personnel présente les circuits à la clientèle lors de l'inscription ou de la location, valide avec elle le type de sentier et le niveau de difficulté recherchés, et formule des recommandations adaptées à son expérience (démarche appliquée à toutes les activités du Parc).
- Il est recommandé au client qu'une personne de son entourage soit avisée de son itinéraire; l'heure d'arrivée de la noirceur est rappelée lorsque le départ a lieu en fin de journée.
- Téléchargement de l'application Ondago fortement recommandé avant le départ, afin de disposer de l'itinéraire des sentiers hors ligne malgré l'absence de réseau cellulaire en forêt.
- Des cartes affichées dans les sentiers indiquent la position de l'utilisateur (« vous êtes ici »), avec un affichage par numéro et couleur propre à chaque sentier.
- L'état des sentiers est consultable à distance via l'application du site Internet (mise à jour quotidienne), par le poste téléphonique 1 à l'accueil (mise à jour chaque matin), et sur le tableau blanc affiché à l'accueil (conditions de sentiers et météo du jour).
- Consulter le Guide de briefing de sécurité AMVRG (document interne) pour le script complet destiné à la clientèle; les employés doivent le maîtriser et le communiquer, en tout ou en partie, à chaque location ou départ.

Risques inhérents aux conditions météorologiques

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Malaises causés par le soleil ou le froid selon la saison	Moyen	Rappel d'apporter eau, vêtements adaptés pour le cavalier et sa monture.	Responsable de location / patrouilleur
Foudre / orage électrique	Élevé	Rappel de rejoindre l'aire de repos ou un abri au premier signe d'orage; consignes affichées au pavillon sanitaire.	Responsable de location / patrouilleur
Inondation / montée des eaux de la rivière	Moyen	Suivre le niveau d'eau; fermer les sections de sentiers riveraines concernées en cas de crue.	Responsable du terrain /service client
Noirceur	Moyen	Circulation permise uniquement du lever au coucher du soleil; aviser l'accueil de l'heure de retour prévue.	Responsable de location / patrouilleur

Risques inhérents à l'environnement

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Rencontres avec la faune sauvage	Faible	Affichage des consignes de cohabitation avec la faune sur les sentiers équestres.	Responsable du terrain / patrouilleur
Piqûres d'insectes, herbe à puce	Faible	Entretien des sentiers et des abords des enclos.	Responsable du terrain / service client
Blessures sur le matériel de l'écurie / des enclos	Faible	Inspection régulière des clôtures, enclos, boxes et installations du Petit Trot par l'équipe terrain.	Responsable du terrain / service client

Risques inhérents au contact avec les chevaux

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Comportement animal imprévisible (bruit soudain, autres animaux, chien qui approche)	Moyen	Rappel des règles de sécurité autour des chevaux affichées au pavillon; distance de sécurité recommandée entre chevaux inconnus et avec les chiens en laisse. Affichage dans les sentiers	Responsable de location / patrouilleur
Chute de cheval	Moyen	Port du casque fortement recommandé; trousse de premiers soins disponible à l'accueil de la salle communautaire.	Responsable de location / patrouilleur
Parasitisme et maladies infectieuses transmissibles	Faible	Test Coggins recommandé (non obligatoire depuis 2025); affichage des consignes sanitaires au pavillon.	Responsable de location / patrouilleur

Risques inhérents à la pratique de l'activité

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Blessures dues à une chute ou un mouvement du cheval (entorse, foulure, fracture)	Moyen	Trousse de premiers soins mobile disponible à l'accueil de la salle communautaire; patrouilleur joignable par talkie-walkie; réseau cellulaire limité, mais le 911 fonctionne partout sur le territoire.	Responsable de location / patrouilleur
Blessures dues au contact avec des éléments du sentier (branche, poteau, clôture)	Moyen	Entretien régulier du réseau de plus de 35 km de sentiers équestres.	Responsable du terrain / patrouilleur
Cohabitation avec d'autres usagers sur les sentiers partagés (Grand Tronc)	Faible	Signalisation distincte; rappel de circuler à côté du cheval et d'en garder le contrôle dans le secteur camping Sainte-Marie (zone partagée avec vélos, piétons, aire de jeux).	Responsable du terrain /service client
Contact avec l'eau ou noyade (traversée de cours d'eau sur le trajet)	Faible	Signalisation des traverses d'eau sur la carte des sentiers équestres remise au client.	Responsable de location / patrouilleur

Risques inhérents à la clientèle

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Mauvaise attitude du cavalier envers le cheval / insécurité du cavalier	Faible	Formulaire d'acceptation des risques et de règlement à signer avant le séjour.	Responsable de location / patrouilleur

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Équipement mal ajusté (harnais, selle, étriers)	Moyen	Rappel dans le règlement de l'aire de repos de vérifier l'ajustement du matériel avant chaque sortie.	Responsable de location / patrouilleur

Critères d'annulation ou de report de l'activité

Orage électrique en cours ou annoncé; inondation ou montée des eaux touchant un secteur riverain; fermeture du sentier équestre no 32 durant la période de chasse (mesure de précaution); alerte de chaleur accablante ou de grand froid.

Équipements de sécurité, vérification et entretien

Pavillon sanitaire (toilettes, douches), enclos et boxes inspectés, trousse de premiers soins à l'accueil de la salle communautaire, talkies-walkies pour l'équipe terrain, cartes des sentiers équestres remises aux cavaliers.

Formation et compétences minimales du personnel encadrant

Personnel affecté au secteur Le Petit Trot : Guide de briefing de sécurité, RCR/DEA, connaissance des règlements de l'aire de repos et de la procédure de vérification des formulaires avant l'accès au site.

3.3.8 Piste d'hébertisme (parcours d'obstacles — 19 modules)

Saison de pratique : Accessible à l'année — rarement fermée (fermeture ponctuelle uniquement par temps de pluie ou bois mouillé)

Parcours d'obstacles en libre accès en milieu naturel, non encadré par un animateur, composé de 19 modules variés mettant à l'épreuve l'équilibre, l'agilité et la coordination. Chaque station est identifiée par un panneau indiquant les consignes d'utilisation, le niveau de difficulté et l'âge minimal requis.

Conditions préalables, admission et clientèle

- Modules destinés aux enfants de 6 ans et plus.
- Les enfants doivent toujours être accompagnés d'un adulte responsable lorsqu'ils utilisent un module.
- Lire le panneau de chaque station avant de s'y engager et en respecter les limites (âge, niveau de difficulté).
- Aucune supervision directe par le personnel — la clientèle est responsable de respecter les limites affichées.
- Port de souliers ou bottes de marche fortement conseillée.
- L'hébertisme n'est pas une course — consigne de prudence rappelée sur place.
- Application Ondago non requise pour cette activité (parcours en boucle courte, sans mise en danger d'égarement).
- Utilisation à risque du client; le Parc n'est pas responsable des accidents liés à une mauvaise utilisation.

Risques inhérents aux conditions météorologiques

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Bois mouillé et glissant par temps de pluie	Élevé	Fermeture ponctuelle de la piste d'hébertisme lorsqu'il pleut ou que le bois est mouillé (seule circonstance de fermeture, le site demeurant sinon accessible à l'année); affichage clair à l'entrée du sentier.	Responsable du terrain / patrouilleur
Malaises causés par le soleil ou la chaleur	Faible	Rappel d'apporter de l'eau; parcours en milieu boisé offrant de l'ombre.	Responsable de service client / patrouilleur

Risques inhérents à l'environnement

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Piqûres d'insectes	Faible	Entretien des abords du parcours.	Responsable du terrain
Chute d'une branche ou d'un arbre	Faible	Inspection mensuelle des arbres et annuel structures du parcours en mai	Responsable du terrain

Risques inhérents à la pratique de l'activité

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Chute d'un module (plateforme, poutre d'équilibre, obstacle suspendu)	Élevé	Inspection annuelle et régulière des 19 modules et de leurs ancrages; retrait immédiat de tout module brisé ou instable (ruban « DANGER »); adulte responsable obligatoire pour les enfants.	Responsable du terrain / firme externe au besoin
Bris d'équipement ou d'ancrage / manque d'entretien	Moyen	Registre d'entretien et de vérification des modules tenu par l'équipe terrain; inspection avant chaque saison et après tout événement climatique majeur.	Responsable du terrain
Non-respect de l'âge ou du niveau de difficulté affiché en l'absence de supervision directe	Moyen	Affichage obligatoire et lisible à chaque station (âge minimal, niveau de difficulté, consignes); vérification de l'affichage lors des tournées d'entretien.	Responsable du terrain / patrouilleur
Entorses, chutes sur terrain accidenté aux abords du parcours	Faible	Entretien du sentier menant aux modules; port de souliers fermés recommandé.	Responsable du terrain / patrouilleur

Risques inhérents à la clientèle

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Enfant non accompagné d'un adulte responsable	Élevé	Affichage obligatoire de la consigne à l'entrée; rappel par le personnel d'accueil lors de la remise de la carte du site.	Responsable du terrain / patrouilleur
Attitude de performance / esprit de compétition entre enfants	Moyen	Rappel que « l'hébertisme n'est pas une course »; affichage aux modules.	Responsable service client / patrouilleur

Critères d'annulation ou de report de l'activité

Pluie ou bois mouillé (seule cause habituelle de fermeture); module signalé brisé ou dangereux (fermeture immédiate et ciblée du module concerné).

Équipements de sécurité, vérification et entretien

19 modules inspectés annuellement et après chaque intempérie majeure, ruban de délimitation « DANGER » disponible pour fermeture ciblée, trousse de premiers soins mobile.

Formation et compétences minimales du personnel encadrant

Personnel d'accueil : rappel des consignes d'âge et de supervision aux familles; équipe terrain : procédure d'inspection et de mise hors service d'un module, vérification de l'affichage à chaque station.

3.3.10 Pêche (rivières Beaudet et Gentilly)

Saison de pratique : Selon la période d'ouverture de la pêche

Activité de pêche sur les rivières Beaudet et Gentilly; droit de pêche requis, limite de 5 truites par personne.

Conditions préalables, admission et clientèle

- Avoir payé et reçu son droit de pêche avant de débiter.
- Pêcher uniquement dans les secteurs autorisés indiqués par le personnel.
- Être prudent le long des berges, qui peuvent être glissantes ou instables.
- Le personnel présente les circuits à la clientèle lors de l'inscription ou de la location, valide avec elle le type de sentier et le niveau de difficulté recherchés, et formule des recommandations adaptées à son expérience (démarche appliquée à toutes les activités du Parc).
- Il est recommandé au client qu'une personne de son entourage soit avisée de son itinéraire; l'heure d'arrivée de la noirceur est rappelée lorsque le départ a lieu en fin de journée.
- Téléchargement de l'application Ondago fortement recommandé avant le départ, afin de disposer de l'itinéraire des sentiers hors ligne malgré l'absence de réseau cellulaire en forêt.
- Consulter le Guide de briefing de sécurité AMVRG (document interne) pour le script complet destiné à la clientèle; les employés doivent le maîtriser et le communiquer, en tout ou en partie, à chaque location ou départ.

Risques inhérents à l'environnement

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Berges glissantes ou instables par endroits	Moyen	Indiquer les secteurs de pêche autorisés et les zones d'accès sécuritaires aux berges lors de la remise du droit de pêche.	Responsable service client / patrouilleur
Inondation / montée des eaux de la rivière	Moyen	Suivre le niveau d'eau; fermer l'accès aux secteurs de pêche riverains concernés en cas de crue.	Responsable du terrain / service client

Risques inhérents à la pratique de l'activité

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Chutes ou glissades le long des berges	Moyen	Rappel de prudence dans le briefing de sécurité; signalisation des zones d'accès aux berges.	Responsable service client / patrouilleur
Blessures liées aux hameçons et à la manipulation de l'équipement de pêche	Faible	Rappel des consignes de manipulation sécuritaire de l'équipement lors de la remise du droit de pêche.	Responsable service client / patrouilleur

Risques inhérents à la clientèle

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Dépassement de la limite de prises ou pêche hors des secteurs autorisés	Faible	Rappel de la limite de 5 truites par personne et des secteurs autorisés à la remise du droit de pêche.	Responsable service client / patrouilleur

Critères d'annulation ou de report de l'activité

Orage électrique en cours; inondation ou montée des eaux touchant les secteurs de pêche autorisés.

Équipements de sécurité, vérification et entretien

Droits de pêche remis à l'accueil, affichage des secteurs autorisés, trousse de premiers soins mobile.

Formation et compétences minimales du personnel encadrant

Personnel d'accueil : Guide de briefing de sécurité, connaissance des secteurs de pêche autorisés et de la réglementation applicable.

3.3.12 Pumptrack et vélos d'équilibre (Les P'tits Rouleux)

Saison de pratique : Accessible à l'année

Le pumptrack et les vélos d'équilibre sont conçus pour les tout-petits de 3 à 6 ans, avec supervision parentale ou d'un accompagnateur requis en tout temps. En hiver des skis sont placés sous les roues pour faire de la glisse et non du roulement.

Conditions préalables, admission et clientèle

- Réservé aux enfants de 3 à 6 ans.
- Présence obligatoire d'un accompagnateur adulte en tout temps.
- Port du casque obligatoire en tout temps.
- Vélo d'équilibre ajusté à la taille de l'enfant.
- Demeurer dans la zone aménagée.
- Pour les activités de groupe (garderies, camps de jour), le responsable du groupe complète et signe la « Décharge de responsabilité pour le programme Les P'tits Rouleux » — voir aussi Partie III, fiche « Encadrement des groupes ».

Risques inhérents à la pratique de l'activité

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Chutes à faible vitesse (généralement sans gravité)	Faible	Port du casque obligatoire vérifié avant le départ; surface de la zone aménagée adaptée aux jeunes enfants.	Responsable de location / patrouilleur
Collisions entre enfants dans la zone de jeu	Moyen	Rappel à l'accompagnateur de demeurer présent en tout temps et de superviser la zone; limiter le nombre d'enfants simultanément si nécessaire.	Responsable de location / patrouilleur

Risques inhérents à la clientèle

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Absence d'un accompagnateur adulte présent en tout temps	Élevé	Vérification de la présence d'un accompagnateur adulte avant de remettre l'équipement; rappel de la consigne dans le briefing de sécurité.	Responsable de location / patrouilleur
Non-respect de la zone aménagée par l'enfant	Faible	Rappel de demeurer dans la zone aménagée, adressé à l'accompagnateur.	Responsable de location / patrouilleur

Critères d'annulation ou de report de l'activité

Pluie rendant la surface de la zone glissante ou trop boueuse; orage électrique en cours.

Équipements de sécurité, vérification et entretien

Vélos d'équilibre ajustables et casques disponibles à la location, zone aménagée et délimitée.

Formation et compétences minimales du personnel encadrant

Personnel à la location : Guide de briefing de sécurité, vérification de la présence de l'accompagnateur et de l'ajustement du casque et du vélo.

3.3.13 Camping, chalets et prêt-à-camper

Saison de pratique : Toute l'année

Séjour en camping, en chalet ou en unité de prêt-à-camper, pour tous types de clientèle.

Conditions préalables, admission et clientèle

- Feu permis uniquement dans les zones désignées, avec le bois vendu sur place (prévention de la propagation de l'agrite du frêne).
- Barbecue au propane utilisé à l'extérieur uniquement, jamais dans un espace fermé.
- Connaître l'emplacement des installations (bloc sanitaire, eau, poubelles/recyclage) et les heures d'arrivée et de départ.
- Formulaire de dépôt de garantie applicable (location de salle ou d'unité d'hébergement) complété à l'arrivée — voir Partie II, section 2.12.
- Chiens admis en laisse; voir la politique relative aux chiens (Partie II, section 2.4).

Risques inhérents aux conditions météorologiques

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Orage électrique ou vents violents endommageant les installations ou équipements de camping	Moyen	Rappel des consignes de sécurité en cas d'intempérie à la remise des clés; se référer au tableau blanc et à l'affichage météo à l'accueil.	Responsable de location / patrouilleur

Risques inhérents à la pratique de l'activité

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Feux non autorisés ou mal éteints	Élevé	Rappel systématique à la remise des clés que le feu est permis uniquement dans les zones désignées, avec du bois vendu sur place; affichage de l'indice de feu SOPFEU (voir Partie II, section 2.11).	Responsable de location / patrouilleur
Utilisation du barbecue au propane à l'intérieur d'un espace fermé (risque d'intoxication au monoxyde de carbone)	Élevé	Rappel explicite que le barbecue au propane doit être utilisé à l'extérieur uniquement, inclus dans le briefing remis à la remise des clés.	Responsable de location / patrouilleur
Propagation de l'agrite du frêne par le transport de bois extérieur	Moyen	Interdiction du bois extérieur; seul le bois vendu sur place est autorisé, rappelée à la remise des clés et affichage.	Responsable de location / patrouilleur

Risques inhérents à la clientèle

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Non-respect du couvre-feu ou nuisance envers les autres visiteurs	Moyen	Politique de dépôt de garantie applicable (frais en cas de dérangement); intervention du personnel si nécessaire (voir Code Blanc, Partie II, section 2.8).	Responsable de service client / patrouilleur

Critères d'annulation ou de report de l'activité

Conditions météorologiques dangereuses; fermeture de secteurs pour raison de sécurité; voir la Politique de modification et d'annulation (Partie II, section 2.12).

Équipements de sécurité, vérification et entretien

Blocs sanitaires, points d'eau, aires de feu désignées avec pare-étincelles, bois de chauffage vendu à l'accueil.

Formation et compétences minimales du personnel encadrant

Personnel d'accueil : Guide de briefing de sécurité remis à la remise des clés (feu, bois, barbecue, urgence), connaissance de la Politique de modification et d'annulation et du formulaire de dépôt de garantie applicable.

3.3.14 Chapiteau et événements de groupe

Saison de pratique : Toute l'année

Location du chapiteau pour événements de groupe, jusqu'à 150 personnes.

Conditions préalables, admission et clientèle

- Utilisation permise de 9 h à 23 h, et respect des règles de couvre-feu en vigueur.
- Connaître l'emplacement des sorties et de la trousse de premiers soins et DEA la plus proche avant l'événement.
- Formulaire de dépôt de garantie — location de salle complété avant l'événement — voir Partie II, section 2.12.

Risques inhérents à la pratique de l'activité

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Attroupement important nécessitant une évacuation rapide en cas d'urgence	Élevé	Présenter l'emplacement des sorties et des points de rassemblement au responsable de l'événement avant le début; rappel des codes d'urgence applicables (Partie II, section 2.8).	Responsable de location /service client
Utilisation d'équipement électrique (système de son, éclairage) par la clientèle	Moyen	Rappel des consignes de branchement sécuritaire (éviter les rallonges permanentes); vérification des installations électriques du chapiteau avant l'événement.	Responsable de location /service client

Risques inhérents à la clientèle

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Non-respect des heures d'utilisation ou du couvre-feu	Moyen	Politique de dépôt de garantie applicable (frais de dérangement); intervention du personnel si nécessaire.	Responsable de location /service client
Consommation d'alcool par des mineurs ou nuisance liée à l'alcool	Moyen	Clause alcool et drogues du formulaire de dépôt de garantie (consommation responsable permise pour les 18 ans et plus, dans le respect du couvre-feu et de la quiétude des lieux).	Responsable de location /service client

Critères d'annulation ou de report de l'activité

Conditions météorologiques dangereuses (orage, vents violents) pouvant affecter la structure du chapiteau.

Équipements de sécurité, vérification et entretien

Trousse de premiers soins et DEA la plus proche identifiée avant l'événement, sorties clairement indiquées.

Formation et compétences minimales du personnel encadrant

Personnel d'accueil : Guide de briefing de sécurité remis au responsable de l'événement, connaissance du formulaire de dépôt de garantie — location de salle et de la politique de couvre-feu.

3.3.15 Encadrement des groupes

Saison de pratique : Toute l'année

Fiche complémentaire décrivant l'accueil, les consignes et les mesures de sécurité applicables aux groupes organisés (scolaires, camps, événements corporatifs, etc.), qui combinent souvent plusieurs activités lors d'une même visite (ex. : vélo de montagne, piste d'hébertisme et location de salle dans la même journée).

Conditions préalables, admission et clientèle

- Un responsable de groupe doit être clairement identifié et demeure l'unique interlocuteur du Parc pour toute la durée de la visite.
- Selon le contexte, le responsable de groupe complète et signe la décharge de responsabilité applicable : « Décharge de responsabilité pour le programme Les P'tits Rouleux » (jeunes enfants, vélos d'équilibre), « Décharge de responsabilité pour des activités en milieu naturel (Groupe) », ou la décharge générale pour groupes, selon la ou les activités pratiquées.
- Lorsqu'un groupe pratique une activité sans encadrement direct du personnel du Parc, les mesures d'urgence sont à la pleine charge de l'organisateur du groupe — le document remis au responsable le précise explicitement.
- Un seul talkie-walkie et une seule trousse de premiers soins sont remis au responsable désigné du groupe pour la durée de l'activité; aucun équipement de communication ou de premiers soins n'est remis individuellement aux membres du groupe.
- Lorsque plusieurs activités sont combinées dans la même visite (ex. : vélo, hébertisme, location de salle), chaque activité demeure régie par sa propre fiche de risques (section 3.2) et par les formulaires qui lui sont propres (contrat de location, formulaire de dépôt de garantie, etc.).

Risques inhérents aux conditions météorologiques

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Groupe dispersé sur plusieurs activités lors d'un épisode météo dangereux (orage, chaleur extrême)	Élevé	Le responsable de groupe, muni du talkie-walkie, est le point de contact unique pour rassembler rapidement l'ensemble du groupe vers un lieu sécuritaire; consignes rappelées au moment de la remise de l'équipement.	Responsable de location /service client

Risques inhérents à l'environnement

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Dispersion du groupe sur un grand territoire (plusieurs secteurs d'activité visités)	Moyen	Remise d'une carte du site au responsable de groupe; recommandation de prévoir des points de rendez-vous entre les activités.	Responsable de location /service client

Risques inhérents à la pratique de l'activité

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Absence d'encadrement direct du personnel du Parc lors d'activités en autonomie	Élevé	Décharge de responsabilité signée avant le début de l'activité, précisant que les mesures d'urgence et l'évacuation sont à la charge de l'organisateur du groupe.	Responsable de location /service client
Bris mécanique ou d'équipement pendant une activité de groupe	Moyen	Équipement loué entretenu et vérifié selon le registre d'entretien applicable (ex. : feuille de suivi d'entretien vélo), mais un bris demeure possible; le responsable de groupe est avisé de la marche à suivre en cas de bris.	Responsable de location /service client

Risques inhérents à la clientèle

Risque inhérent	Niveau	Mesures d'élimination ou de réduction du risque	Responsable
Consommation d'alcool ou de drogue par un participant avant ou pendant l'activité	Moyen	Le responsable du groupe s'engage, par la décharge signée, à ce qu'aucun participant ne consomme d'alcool ou de drogue avant ou pendant les activités; tout manquement entraîne l'arrêt immédiat de l'activité, sans remboursement.	Responsable de location /service client
Nombre élevé de participants rendant le décompte difficile	Moyen	Le responsable de groupe demeure garant du décompte de ses participants; le personnel du Parc peut appuyer ponctuellement sur demande.	Responsable de location /service client

Critères d'annulation ou de report de l'activité

Mêmes critères que ceux de chacune des activités pratiquées par le groupe (voir fiches respectives, section 3.2); orage électrique, inondation ou fermeture de secteur applicables à l'ensemble du groupe.

Équipements de sécurité, vérification et entretien

Un talkie-walkie et une trousse de premiers soins remis au responsable de groupe désigné; cartes du site remises pour l'ensemble des activités prévues.

Formation et compétences minimales du personnel encadrant

Personnel d'accueil et de service à la clientèle : identification claire du responsable de groupe, remise et explication de la décharge de responsabilité applicable, remise unique de l'équipement de communication et de premiers soins au responsable désigné.



PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE GENTILLY

Marche. Roule. Respire!

ANNEXES

ANNEXES GÉNÉRALES



Annexe A — Numéros d'urgence et ressources externes

Cette annexe reproduit intégralement la fiche officielle « Premiers secours » (CNESST) affichée aux postes d'accueil du Parc, complétée par la liste étendue des ressources externes (fournisseurs, assurances, conseiller juridique, partenaires).

Adresse de l'établissement

Secteur	Adresse
Sainte-Marie-de-Blandford (accueil principal)	1000, route des Flamants, Sainte-Marie-de-Blandford (Québec) G0X 2W0
Bécancour (Aire de repos Le Petit Trot)	5125, rue des Chênes, Bécancour (Québec) G9H 3K3

Secouristes qualifiés

Nom, prénom	Poste de travail	Spécialité secourisme	Quart de travail
Chantale Bédard	Directrice générale	Milieu sportif et récréatif	Selon horaire
Nadia Deshaies	Accueil	Milieu sportif et récréatif	Selon horaire
Robin Roy	Terrain	Milieu sportif et récréatif	Selon horaire
Roger Côté	Terrain	Milieu sportif et récréatif	Selon horaire
Laura Trottier	Terrain	Milieu éloigné	Selon horaire
Lili-Rose Allard	Accueil	Milieu sportif et récréatif	Selon horaire
Maélie Blanchette	Accueil	Milieu récréatif	Selon horaire
Alyson Pelletier	Bureau	Milieu récréatif et sportif	Selon horaire
Sébastien Jubinville	Bureau	Milieu sportif et récréatif	Selon horaire

Appels d'urgence

Ressource	Contact
Urgence générale (police, ambulance, pompiers)	911
Ambulance	819 376-1414
Police	819 298-2211
Service d'incendie	819 283-2506 / 819 288-5694
Centre hospitalier	819 293-2071
Clinique d'urgence	coordonnées au registre affiché « Premiers Secours » (CNESST), postes d'accueil
Info-Santé / Info-Social	811
Hydro-Québec — pannes et fils tombés (info-pannes)	1 800 790-2424
Centre antipoison du Québec (urgence 24 h/24, 7 j/7)	1 800 463-5060
Urgence-Environnement (déversement)	1 866 694-5454
CANUTEC — Centre canadien d'urgence transport des matières dangereuses	1 888 266-8832 (appel à frais virés 24 h/24); *666 depuis un cellulaire
CNESST — santé et sécurité du travail	1 844 838-0808

Trousses de premiers secours

Élément	Détail
Emplacement	Postes d'accueil Sainte-Marie-de-Blandford et Sainte-Gertrude (STM-STG), chacun des véhicules du terrain, dans le bunker et dans le KGB.

Santé au travail

Élément	Détail
Nom du CISSS/CIUSSS	À compléter
Infirmière	À compléter
Téléphone	À compléter

Section à compléter par la direction, conformément à la fiche officielle CNESST.

Contacts internes et opérationnels du Parc

Ressource	Contact
Urgence technique du Parc (hors heures d'ouverture)	819 383-7134
Accueil du Parc — Sainte-Marie-de-Blandford	819 298-2455, poste 2 / 1 800 944-1285
Entrée Sainte-Gertrude — Aire de repos Le Petit Trot	819 298-2455, poste 4

Autres ressources externes

Ressource	Contact
-----------	---------

SOPFEU (feux de forêt)	1 800 463-3389 (info-feux); 911 pour signaler un feu actif
Sûreté du Québec (SQ) — poste MRC de Bécancour	310-4141 ou *4141 (cellulaire) / 911 en urgence
MRC de Bécancour — sécurité civile	819 298-2070
Hamel Propane — location et remplissage exclusif des réservoirs des chalets	819 752-3672
MCI Protection — firme externe, entretien annuel des équipements d'urgence	819 758-9591
Pompe Garant — inspection de la station de traitement d'eau potable (4x/année)	819 752-5563
Assurance des administrateurs — BFL Canada	1-800-465-2842
Assurance responsabilité civile — L'Essor, Romain Fisset	1 877 883-7767, poste 30176
Assurance des biens — Northbridge Assurance, Elize Parent-Paquet	450 581-0072, poste 18409
Conseiller juridique — Me Miguel Mpetsi-Lemelin, Bernier Avocats	819 475-1473
GROBEC — recommandation sur la qualité de l'eau de la rivière Gentilly	819 980-8038

Annexe B — Formulaire officiel : rapport d'accident

Modèle personnalisé du Parc régional de la rivière Gentilly (Association pour la mise en valeur de la rivière Gentilly — AMVRG). À remplir par le secouriste ou la personne ayant porté assistance, et à transmettre au directeur et à l'assureur avec la date de transmission.

Coordonnées et conditions

Date de l'accident / Heure / Lieu	_____
Coordonnées géographiques	_____
Numéro de la carte topographique	_____
Température / Nébulosité	_____
Précipitation / Vents / Visibilité	_____

Nom du patient

Prénom / Nom	_____
Âge / Sexe (se référer à la fiche-client pour les autres coordonnées)	_____

Diagnostic de base

Niveau de conscience	1) Alerte et orienté 2) Verbal 3) Douleurs 4) Sans réponse
Voies respiratoires / Respiration	_____
Circulation / Position initiale	_____
Cause de la blessure	_____
Plainte, douleur principale (mots du patient)	_____

Histoire médicale (se référer à la fiche-client le cas échéant)

Allergies	_____
Médicament pris par le patient	_____
Histoire de la blessure ou de la maladie	_____
Dernier repas pris	_____
Lentilles de contact	Non ☐ Oui ☐

Signes vitaux (noter l'heure de chaque prise)

Signe vital	1	2	3	4	5	6	7	8
Pouls								
Respiration								
Pupilles								
Couleur de la peau, température, moiteur								
Niveau de conscience								
Tension artérielle								
Température corporelle								

Commentaires (soins à long terme)

Heure 1	_____
Heure 2	_____
Heure 3	_____
Heure 4	_____
Heure 5	_____

Description et localisation de la douleur et des blessures

(Espace réservé pour croquis ou photos au besoin.)

Observations	_____
État général	_____
Médicaments donnés, autres traitements, plan d'action	_____
Refus de traitement	_____

Assistance requise

Transport (ambulance, hélicoptère, etc.) / Nom de la compagnie	_____
---	-------

Heure d'arrivée du transport / Heure d'arrivée à l'hôpital ou à la clinique	_____
Numéro du dossier (donné par l'ambulancier)	_____
Lieu où la victime est embarquée	_____
Nom de l'hôpital ou de la clinique	_____
Accompagnateur du blessé (s'il y a lieu)	_____
Les proches ont-ils été avisés? / Nom de l'interlocuteur	_____
Date et heure	_____
Numéro de dossier du service de police, si présent (remis par le policier)	_____
Numéro de dossier du service incendie, si présent (remis par le pompier responsable)	_____
Nom et adresse complète des témoins	_____

Analyse post-accident

1 — Description de l'accident ou de l'événement (préciser ou compléter les données ci-dessus)

Genre d'accident	_____
Nature de la blessure	_____
Partie(s) du corps touchée(s)	_____
Soins reçus	_____
Domages matériels et coûts prévus	_____
Autres conséquences	_____
Renseignements complémentaires	_____

2 — Analyse de l'accident

L'activité qui se déroulait au moment de l'accident était-elle liée au produit ou autorisée?	_____
Le déroulement de l'activité était-il sécuritaire?	_____
L'information sur les risques inhérents était-elle fournie?	_____
Y avait-il modification des aptitudes physiques ou mentales?	_____
L'équipement lié à l'activité était-il sécuritaire?	_____

Le matériel de sécurité a-t-il été utilisé?	_____
La surveillance et l'encadrement étaient-ils normaux?	_____
Les mesures prises à l'égard de la personne accidentée étaient-elles appropriées?	_____
Autres éléments	_____

3 — Causes de l'accident ou de l'événement (causes déterminantes ou indirectes)

1	_____
2	_____
3	_____

4 — Mesures de prévention recommandées (mesures correctives, personne responsable et date limite de mise en application)

Mesure 1	_____
Mesure 2	_____
Mesure 3	_____

Personne ayant complété le formulaire, le rapport post-accident et ayant donné les premiers soins

Prénom / Nom	_____
Adresse	_____
Numéro de téléphone / Fonction	_____

Rapport à transmettre à

Directeur / Date de transmission	_____
Assureur / Date de transmission	_____

Annexe C — Formulaire officiel : rapport d'incident

Modèle personnalisé du Parc régional de la rivière Gentilly (AMVRG). Un incident est un événement qui aurait pu entraîner des blessures, des problématiques inhabituelles ou une réclamation, sans nécessairement causer de blessure (ex. : presque-accident, vandalisme, bris, comportement particulier, problématique technique). Pour tout événement ayant causé une blessure, utiliser plutôt le Rapport d'accident (Annexe B).

Coordonnées et conditions

Date de l'incident / Heure de l'incident	_____
Lieu (préciser à quel endroit s'est produit l'incident)	_____

Coordonnées géographiques / Numéro de la carte topographique	_____
Température / Nébulosité	_____
Précipitation / Vents / Visibilité	_____

Personnes impliquées (une ligne par personne)

Personne 1 — Prénom / Nom / Âge / Sexe	_____
Personne 2 — Prénom / Nom / Âge / Sexe	_____
Personne 3 — Prénom / Nom / Âge / Sexe	_____

(Se référer à la fiche-client pour les autres coordonnées de chaque personne impliquée.)

Circonstances de l'incident

Type d'incident	1) Presque accident 2) Vandalisme / bris 3) Comportement particulier 4) Problématique technique 5) Autres : _____
Description (comment l'incident est arrivé, cause, croquis ou photo si nécessaire)	_____

Définition d'incident : événement qui aurait pu entraîner des blessures ou des problématiques inhabituelles ou une réclamation. On qualifie de « quasi-accident » : chute d'objets, projection de particules, renversement, etc.

Intervenant

Prénom / Nom	_____
Signature	_____

Rapport à transmettre à

Numéro de dossier du service de police, si présent (remis par le policier)	_____
Numéro de dossier du service incendie, si présent (remis par le pompier responsable)	_____
Recommandations	_____
Directeur / Date de transmission	_____
Assureur / Date de transmission	_____

Personne ayant complété le rapport

Prénom / Nom	_____
Signature	_____

Annexe D — Formulaire : exercice d'évacuation et rapport

Date, heure et lieu de l'exercice	_____
Intervenants / observateurs (nom, fonction, lieu d'observation)	_____
Délai d'évacuation estimé / temps mesuré	_____
Nombre d'employés évacués	_____
Nombre d'occupants présents (employés, visiteurs, entrepreneurs, surveillance)	_____
Respect de la procédure — CMU (oui/non, observations)	_____
Respect de la procédure — Coordonnateur adjoint (oui/non, observations)	_____
Aide-mémoire : service incendie avisé / centrale d'alarme avisée / employés avisés / ressources externes avisées / entrepreneurs avisés	OUI / NON pour chaque élément
Réunion de coordination avec le personnel (oui/non, date)	_____
Mesures de correction identifiées	_____

Annexe E — Registre de vérification des équipements d'urgence

Équipement	Fréquence de vérification	Responsable
Détecteurs de fumée	Inspection annuelle par firme externe (MCI Protection) + vérification visuelle mensuelle	Firme externe mandatée / équipe d'entretien
Alarme de sécurité (accueil, salle communautaire, garage)	Inspection annuelle par firme externe (MCI Protection) + vérification visuelle mensuelle	Firme externe mandatée / équipe d'entretien
Éclairage de secours (niveau de batterie)	Inspection annuelle par firme externe (MCI Protection) + vérification visuelle mensuelle	Firme externe mandatée / équipe d'entretien
Extincteurs portatifs (35 unités)	Inspection annuelle par firme externe (MCI Protection) + vérification visuelle mensuelle	Firme externe mandatée / équipe d'entretien
Défibrillateur cardiaque (DEA)	Mensuelle (indicateur, piles, électrodes)	Responsable logistique
Trousses de premiers soins (mobiles et fixes)	Après chaque utilisation et vérification mensuelle	Responsable logistique

Équipement	Fréquence de vérification	Responsable
Talkies-walkies (charge des batteries)	Chaque matin	Personnel d'accueil
Modules de la piste d'hébertisme (19 modules)	Annuelle et après chaque intempérie majeure	Équipe terrain
Enclos et boxes — aire de repos Le Petit Trot	Après chaque utilisation	Équipe terrain — secteur équestre
Vélos, fatbikes, raquettes, skis, Ski Hok (location)	Avant chaque location, selon la feuille de suivi d'entretien	Responsable de l'accueil / location
Station de traitement de l'eau potable	4 fois par année, par la firme Pompe Garant	Responsable terrain

Annexe F — Historique des révisions du document

Version	Date	Description sommaire
1.0	Antérieure	Plan de mesures d'urgence et de gestion des risques initial.
2.0	Juin 2026	Mise à jour du Plan de mesures d'urgence et de gestion des risques (retrait du chalet no 7, inventaire des équipements mis à jour, registre des secouristes qualifiés mis à jour).
3.0	15 juillet 2026	Refonte intégrée : ajout d'un Plan de gestion de crise distinct, bonification du Plan d'urgence, et ajout d'un Plan de gestion des risques détaillé pour huit activités.
3.1 — Refonte intégrée (Plan d'urgence, gestion de crise et gestion des risques)	15 juillet 2026	Mise à jour de la composition du comité de gestion des risques et des ressources externes; retrait des références à l'accréditation ParQ (document désormais public et à usage interne); correction du statut de l'eau potable (potable depuis 2024); mise à jour des procédures d'entretien et de location; ajout de la fiche « Encadrement des groupes » et d'une section « Procédure client en location » (Partie II); pages de couverture distinctes pour chaque partie.

Ce document doit être révisé au minimum une fois par année, et après tout incident majeur ou changement significatif aux infrastructures, au personnel-clé ou aux activités offertes. Prochaine révision prévue : Avril 2028.